



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°97

CHÉMINI

9 & 10 Avril 2021

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...3	
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Mayan Haim.....	17
Koidinov	21
La Daf de Chabat.....	22
Autour de la table du Shabbat.....	26
Haméir Laarets.....	28
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	32



Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

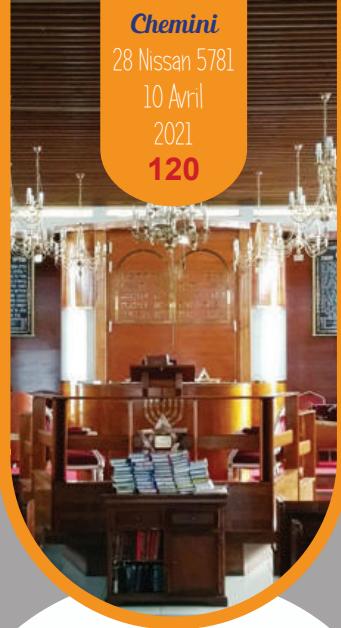
CHABBAT CHEMINI

A la fin de notre Paracha, la Thora nous énonce les Lois relatives à la Cacherout des animaux. Les règles relatives à l'abattage rituel (*Che'hitah*) séparent les animaux en trois catégories: **a)** les animaux terrestres, **b)** les oiseaux et **c)** les poissons. Aussi, le *Talmud* enseigne-t-il [‘Houlin 27b]: «*Les animaux terrestres, qui furent créés à partir de la terre, sont rendus aptes à la consommation par le sectionnement des deux conduits vitaux* (la trachée et l’oesophage). *Les poissons, qui ont été créés à partir de l'eau, n'ont besoin d'aucune Che'hitah pour les rendre aptes à la consommation.* *Les oiseaux, qui furent créés d'un mélange de terre et d'eau, sont rendus aptes à la consommation par le sectionnement de l'un ou l'autre des deux conduits vitaux*». Quelle est la relation entre la nature de l'animal et la manière dont il doit être abattu? Pourquoi plus une créature est «terrestre» et plus elle a besoin de *Che'hitah*? Pour comprendre cela, rappelons que «*L'homme est un Univers miniature*». Ainsi, s'il existe trois catégories de vie animale, cela est vrai également chez l'homme: notre être intérieur inclut également «la bête terrestre», «le poisson» et «l'oiseau». Les Maîtres de la 'Hassidout enseignent que la Néchama se décompose en trois entités: «L'âme animale» (Néfèch HaBahamit), «l'âme divine» (Néfèch HaElokit) et «l'âme intellectuelle» (Néfèch HaSikhilit). L'âme animale est l'essence de la vie physique. Elle est entièrement tournée vers soi, chacun de ses actes et désirs étant motivé par sa quête de sa propre satisfaction. À l'inverse, l'essence de «l'âme divine» est son élan pour s'unir à sa source, pour se fondre dans la Sainteté et l'Unité du Divin. «L'âme intellectuelle» quant à elle, est le pont entre l'âme divine et l'âme animale. C'est à travers cette âme intermédiaire que l'âme divine peut influencer l'âme animale: Lorsqu'une personne prend conscience de la vérité divine et du but de son existence, cette compréhension même sert à raffiner

son caractère et son comportement. Ces trois niveaux d'âmes représentent précisément, «la bête terrestre», «le poisson» et «l'oiseau» à l'intérieur de l'homme. L'âme animale de l'homme est «l'animal terrestre» en lui, un être totalement matériel, individualiste et tourné vers soi, comme la terre à partir de laquelle il fut façonné. À l'opposé se trouve l'âme divine, totalement spirituelle, caractérisée par l'unité et la cohésion de l'eau de laquelle elle découle. Et puis, il y a «l'oiseau» en l'homme: une créature faite de terre et d'eau, un mélange de matière et de spiritualité. Une créature capable de s'élever jusqu'aux hauteurs les plus sublimes, mais qui revient immanquablement sur terre pour s'y reposer et s'y nourrir entre ses vols. C'est l'intellect de l'homme, capable d'un côté de s'élever au-dessus de la matérialité terrestre et d'atteindre un point de vue plus élevé sur la vie et sur soi, mais qui reste rattaché, en de nombreuses façons, à la réalité physique dont il fait partie. «*La Che'hitah se résume à tirer* (le couteau d'abattage sur les conduits vitaux)», énonce le *Talmud* ('Houlin 30b). Ainsi, au sens profond, la *Che'hitah* a pour fonction de «tirer» l'animal de son état bestial et de le faire pénétrer dans le domaine d'une vie consacrée au Service du Créateur. Ceci est accompli en «abattant» la bête, en prenant sa vie. Le monde matériel n'est pas en soi une chose négative. Ce qui est négatif, c'est la passion et le zèle pour toutes les choses matérielles. C'est seulement après qu'on en ait retiré la «vitalité» de l'animal qu'il pourra être sublimé en devenant un moyen pour le spirituel. C'est de là que découle les différences dans la prescription de *Che'hitah* aux trois composantes de la vie intérieure de l'être humain. «L'âme animale» doit subir une *Che'hitah* entière: composé intégralement de la terre du matérialisme, il faut que toute vitalité et passion lui soient retirées de sorte que sa substance puisse être «tirée» dans le domaine de la Sainteté. «L'âme

«Pourquoi Aaron garda-t-il le silence lorsque moururent ses deux fils, Nadav et Avihou?»

Chemini
28 Nissan 5781
10 Avril
2021
120



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 20h15
Motzaé Chabbat: 21h25



1) Nous apprenons du verset Vayikra 23,15 et du verset Dévarim 16,9, l'obligation de compter le «Omer» depuis le 16 Nissan (2e jour de Pessa'h), jour où l'on offrait au Beth Hamikdash l'offrande d'orge appelée «Omer», et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à Chavouot. La *Mitsva* consiste à compter – debout – chaque soir, dès la sortie des étoiles, les jours et les semaines. Avant de compter le «Omer», on récite la bénédiction suivante: «Baroukh Ata... Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Séfirat Ha'omer». Après le compte, on dit: «HaRa'hamane Hou Ya'azar Avodath Beth HaMikdash Limekoma Bimehéra Béyaménou» («Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, bientôt, de nos jours»). L'usage est de conclure la Séfirat Ha'omer par le Téhilim 67 et «Ana bekhoa'h».

2) Le compte pouvant se faire dans toutes les langues, dès le couchez du soleil et tant qu'on n'a pas encore compté, on fera attention de ne pas indiquer à quelqu'un quel est le jour du «Omer» à compter. On préférera répondre: «Hier nous étions le Xème jour du Omer». Les femmes sont exemptes de l'obligation de compter le «Omer» puisqu'il s'agit d'un Commandement lié au temps. Si on a oublié de compter le «Omer» au début de la nuit, on peut encore le compter toute la nuit avec la bénédiction. Mais si la nuit est passée, on pourra compter le lendemain dans la journée sans bénédiction et ensuite continuer à dire la Séfirat Ha'omer avec bénédiction les soirs suivants. En revanche, si quelqu'un qui a oublié de compter toute une journée (la nuit ainsi que la journée suivante) il ne pourra plus compter les jours suivants du «Omer» avec la bénédiction.

3) Selon la tradition répandue dans toutes les communautés d'Israël, on ne célèbre pas de mariages pendant les jours du compte du *Omer*, depuis Pessa'h jusqu'au trente-quatrième jour du *Omer*. Cette coutume a pour raison le deuil des élèves de Rabbi Akiva, comme il est rapporté dans le Guémara Yébamot (62b): «Rabbi Akiva avait douze mille paires d'élèves (24 000). Ils sont tous décédés entre Pessa'h et Chavouot, parce qu'ils ne se respectaient pas mutuellement. Ils sont tous morts d'Askéra (maladie qui provoque l'étouffement)». La tradition est répandue de ne pas se couper les cheveux pendant le *Omer*. Selon la tradition Ashkénaze, jusqu'au trente-troisième jour du *Omer*, mais selon la tradition Séfarade, jusqu'au trente-quatrième jour au matin (comme nous l'avons expliqué au sujet du mariage pendant le *Omer*). Les femmes ne sont pas concernées par l'interdiction de se couper les cheveux pendant le *Omer*. Il est également permis de se couper les ongles pendant le *Omer*.

לעילוי נשמת

¶Meyer Ben Emma ¶Chlomo Ben Fradjii ¶Yéhouda Ben Victoria ¶Aaron Ben Ra'hel



intellectuelle», composée à la fois de terre et d'eau, doit subir une *Che'hitah* partielle: ses éléments matériels et égocentriques doivent être soumis, mais l'intellect conserve un fort potentiel positif, même dans sa forme «animée».

Finalement, «l'âme divine», totalement désintéressée et totalement transcendante, n'a besoin d'aucune *Che'hitah*, car aussi bien sa substance que son esprit sont des éléments désirables dans la vie de l'homme.

Collel

Le Récit du Chabbath

La maison du 'Hafets 'Haïm, tel un aimant, attirait les Juifs de tous les coins du monde. De toutes parts on afflait pour parler ou même simplement pour voir le guide de la génération. Chaque personne qui entrait dans la maison était reçu toujours aussi chaleureusement. C'était le 'Hafets 'Haïm lui-même qui prenait soin de ses hôtes, même dans son âge le plus avancé! C'était lui qui dressait le couvert pour ses hôtes et leur servait à manger! Il arrangeait lui-même leur literie. Il tenait à s'occuper personnellement de ses invités, et ne laissait même pas les membres de sa famille s'en charger. Un de ses hôtes, qui ne connaissait pas cette habitude du 'Hafets 'Haïm se sentit gêné de le voir tant se démener pour lui. Le *Tsaddik* était alors d'un âge très avancé, pourtant il le vit courir à droite et à gauche pour le servir personnellement. Le soir, le 'Hafets 'Haïm arriva lui-même avec un oreiller sous le bras et une paire de draps frais. Il commença à étendre les draps sur le lit de son hôte. Celui-ci essaya de prendre le travail des mains de *Tsaddik*, mais le 'Hafets 'Haïm ne le laissa même pas aider à border le lit. Étonné de voir un tel *Tsaddik* et un homme de cet âge peiner pour lui, l'hôte lui dit: «Pourquoi faites-vous mon lit? C'est un travail trop fatigant pour vous! Laissez-moi faire mon lit moi-même, ou du moins vous aider». Mais le 'Hafets 'Haïm continua à border le lit et à arranger les couvertures lui-même. L'hôte crut qu'il n'entendait plus bien à cause de son âge, et n'osa pas répéter son offre d'aide. Le lendemain, ils partirent ensemble à la Synagogue. Quand l'hôte commença à mettre ses *Téphilines*, le 'Hafets 'Haïm s'approcha de lui, et lui demanda: «Laissez-moi vous aider à revêtir vos *Téphilines*! C'est un travail compliqué! Pourquoi ne pas vous laisser aider?» L'hôte lança un regard étonné sur le 'Hafets 'Haïm. «Excusez-moi, mais je ne sais pas bien votre proposition», dit-il «N'est-ce pas une *Mitsva* qui m'incombe à moi que de mettre mes *Téphilines* pour la prière? Pourquoi voulez-vous m'aider? Chacun ne doit-il pas s'efforcer d'accomplir lui-même cette *Mitsva*?» demanda-t-il d'un ton respectueux. Le visage du 'Hafets 'Haïm s'éclaire d'un sourire. «Je pense exactement comme vous!» dit-il «Dites-moi donc, pourquoi ne considérez-vous pas alors de la même manière la *Mitsva* de Ha'hassate Or'him (hospitalité)? De même que vous n'auriez jamais l'idée de nous faire aider pour mettre les *Téphilines*, je ne voudrais pas non plus qu'on me prenne cette *Mitsva* précieuse de servir mes invités!»

Réponses

Après la mort de Nadav et Avihou, les deux fils d'Aaron, il est écrit: «Moché dit à Aaron: C'est là ce qu'avait déclaré l'Éternel en disant: Je veux être sanctifié par ceux qui m'approchent et glorifié à la face de tout le Peuple! Et Aaron se tut [Vayidom Aaron]» (Vayikra 10, 3). Les commentaires proposent différentes raisons pour expliquer le comportement d'Aaron: 1) Aaron fut consolé par les paroles de son frère Moché, qui lui dit: «Aaron, mon frère! Je savais que la maison serait sanctifiée par ceux qu'aime l'Omniprésent, et je me demandais: "Sera-ce par moi ou par toi?" Je sais désormais qu'ils (Nadav et Avihou) sont plus grands que moi et que toi» [Thorat Kohanim]. 2) Aaron pleurait à cause de ses propres péchés qu'il avait cru être la raison de la mort de ses fils. Lorsque Moché lui expliqua que le *Michkane* devait nécessairement être sanctifié par la mort des *Tsadikim*, il accepta de considérer celle de ses fils comme telle, afin d'éviter, par ses pleurs, la mort de son frère ou de la sienne (si la mort des fils d'Aaron n'avait pas été celle de la sanctification du *Michkane*, la mort d'Aaron ou de Moché aurait dû jouer un tel rôle) [Thorat Moché]. 3) Après avoir pleuré à haute voix, Aaron se tut alors. Il continua cependant de pleurer en silence, selon le sens du verset: «Que ta pupille ne s'arrête pas de pleurer» (Ekha 2, 18) [Ramban]. 4) Aaron reçut une récompense pour son silence [Rachi]. Il s'était tu par noblesse d'âme, sans pleurer, ni s'endeuiller, prouvant ainsi sa confiance en D-ieu [Rachbam]. 5) Aaron s'est tu, lors de la perte de ses deux enfants, car réconforté de savoir qu'ils avaient sanctifié le Nom de D-ieu [Sforno]. 6) Le **Baal HaTourim** écrit que dans toute la Thora, on ne trouve que deux fois le mot בָּתִים - Vayidom («il se tut»). Dans notre Paracha, il est dit: «Et Aaron se tut», et dans le livre de Yéhochoua, dans le récit de la guerre contre les cinq rois de Canaan, il a été fait un miracle et le soleil a interrompu sa course, ainsi que le dit le verset: «Le soleil s'arrêta (Vayidom)» (10, 13). Quel rapport y a-t-il entre ces deux versets? Le **Baal Hatourim** nous explique qu'il y a là une allusion à l'enseignement de nos Sages [Soucca 29a] affirmant que le soleil est éclipsé [en autre] à cause d'un président du Tribunal (*Av Beth Din*) qui meurt et auquel aucune oraison funèbre n'a été prononcée. Ainsi, l'arrêt du soleil à l'époque de Yéhochoua est comparable à une «éclipse du soleil» tandis la mort des enfants d'Aaron, membres éminents du Tribunal, rappelle la mort du «*Av Beth Din*».

A propos des quatre animaux impurs ne possédant qu'un seul des deux signes de pureté, il est écrit: «Quant aux suivants, qui ruminent ou qui ont le pied corné, vous n'en mangerez point: le chameau («**HaGamal** גַּמְלָן») parce qu'il rumine mais n'a point le pied corné; il sera immonde pour vous; la gerboise («**HaChafane** חַפָּנֶה»), parce qu'elle rumine, mais n'a point le pied corné: elle sera immonde pour vous; le lièvre («**HaArnéveth** אֲרֵנְבֶּת»), parce qu'il rumine, mais n'a point le pied corné: il sera immonde pour vous; le porc («**Ha'Hazir** חַזִּיר»), qui a bien le pied corné, qui a même le sabot bifurqué, mais qui ne rumine point» (Vayikra 11, 4-7). Le Midrache [Vayikra Rabba 13] voit dans ces quatre espèces, le symbole des quatre puissances qui vont asservir Israël: Le Chameau, qui rumine, c'est Babylone. La Gerboise, qui rumine, c'est La Perse [la Médie]. Le Lièvre, qui rumine, c'est La Grèce. Le Porc, qui ne rumine pas, c'est Edom (les romains et leurs descendants). Le Midrache demande: Pourquoi [le porc] est-il appelé «**Ha'Hazir** חַזִּיר» (ramener)? Parce qu'il «rend la couronne à son propriétaire» (la Royauté à D-ieu), comme il est dit: «Et des Libérateurs monteront sur la montagne de Sion pour se faire les justiciers du mont d'Essav; et la Royauté appartiendra à l'Éternel» (Obadia 1, 21). Lorsque la Thora répète les lois relatives aux animaux purs et impurs (dans la Paracha de Réeh), elle place les trois premiers animaux impurs qui ruminent [le chameau, la gerboise et le lièvre] dans un même verset, et place le «**Ha'Hazir**» dans un verset à part. **Rabénou Bé'hayé** explique qu'il s'agit d'une allusion au caractère singulier de l'Exil d'Edom (pesant à lui seul autant que les trois autres) tant par sa longueur que par la douleur qu'il engendre. [Concernant le «**Ha'Hazir** חַזִּיר» - le symbole de notre Exil, le **Or Ha'Haïm** rapporte que, dans le futur, celui qui deviendra permis à la consommation - «**Ha'Hazir** חַזִּיר» signifiant aussi qu'il «redeviendra pur». Non pas, explique-t-il, que la Thora changera, mais c'est la nature du porc qui subira une transformation pour le changer en ruminant. Aussi, le verset y fait-il allusion: «...Mais qui ne rumine point, אֲוֹן נָתַת לְאַנְגָּל» - la rumination est une condition à l'interdiction de le consommer. Tant qu'il ne rumine pas (אוֹן-אנְגָּל), il est interdit. Mais, lorsque sa nature changera et qu'il ruminera (comme semble l'indiquer en allusion le début du verset: «Et lui, il rumine אנְגָּל»), il sera permis]. Les animaux impurs qui ruminent font allusion à l'Orient, qui a tendance à camper sur son passé (l'expression «il rumine» indique l'importance donnée aux traditions ancestrales et l'immobilisme des sociétés orientales), tandis que le **Ha'Hazir**, qui a les «sabots fendus» symbolise l'Occident qui «court» vers le Futur, au détriment de son passé (l'arrogance des jeunes envers leurs ainés, la course à l'armement, aux nouvelles technologies et au profit matériel). Les deux signes de pureté [ruminer et avoir les sabots fendus] sont nécessaires pour la «Cacherout» d'Israël, qui, en tant que «phare» des Nations, se doit de leur indiquer la marche exemplaire à suivre: «Préparer l'Avenir, en tirant les leçons du Passé» [Maharal de Prague]. Le dernier Empire de l'Exil, Edom symbolisé par le **'Hazir**, «reviendra» de sa cruauté envers Israël et finira par rendre hommage à l'Éternel en participant à construction du troisième *Beth Hamikdash* après l'avoir jadis détruit [Rabénou Bé'hayé]. En revanche, concernant la fin de l'Exil, nous trouvons l'enseignement suivant dans le *Talmud* [Yoma 9b]: «A l'époque du premier Temple, les impies dévoilaient leurs fautes, c'est pourquoi la fin [de leur captivité] fut dévoilée. Mais à l'époque du second Temple, les crimes restaient cachés, c'est pourquoi la fin [de leur captivité] ne fut pas dévoilée. Rabbi Yo'hanan a dit: **L'ongle** des premiers (à l'époque du premier Temple) valaient mieux que les **entrailles** des derniers (à l'époque du second Temple)». Selon le **Gaon de Vilna**, l'enseignement de la Guémara explique la différence entre les quatre animaux impurs (relativement aux Empires de l'Exil): De même que les générations du premier Temple **ont dévoilé** leurs fautes, de même (selon le principe «mesure pour mesure») le signe d'impureté du Chameau, de la Gerboise et du Lièvre – les trois animaux impurs symbolisant les trois Empires qui dominèrent les Juifs à l'époque du premier Temple – est l'absence de «sabot fendu» – un signe d'impureté **visible** aux yeux de tous. Pareillement, de même que les générations du second Temple **n'ont pas dévoilé** leurs fautes, de même le signe d'impureté du Porc – l'animal impur symbolisant l'Empire d'Edom qui domine les Juifs depuis l'époque du second Temple – est l'absence de «ruminant» – un signe d'impureté **caché** aux yeux du Monde. C'est le sens des paroles de Rabbi Yo'hanan: «**L'ongle** des premiers (l'absence des sabots fendus) valaient mieux que les **entrailles** des derniers (l'absence de la ruminant)».

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA CHEMINI

NOURRITURE ET SPIRITUALITE

Bien que les humains naissent, meurent et ont les mêmes instincts que les animaux, la différence notable est que l'homme peut dominer ses instincts. Cette notion de domination des instincts se traduit dans la Torah par le concept de sainteté, et s'applique principalement dans le domaine de l'alimentation et celui de la reproduction. Être saint, en hébreu **Kadoch** se dit de ce qui est séparé. **Dieu** est l'Etre, séparé par excellence, d'où la répétition." **Kadoch Kadoch Kadoch**" : Saint ! en haut des cieux , lieu de résidence de Sa gloire ; Saint ! sur la terre, œuvre de Sa puissance ; Saint ! pour toujours et pour l'éternité. Or **Dieu** veut que son peuple soit un peuple saint, obéissant aux lois qui créent une limite à leurs instincts pour les distinguer des animaux.

DES LA CREATION DU MONDE.

L'homme ne peut pas se passer de manger, aussi **Dieu** lui imposa un régime alimentaire dès son placement dans le Jardin d'Eden. « De tous les arbres du jardin tu pourras manger, mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ... » (Gn 2,17). Nous avons là une indication précieuse sur la nature des lois alimentaires. En effet, parmi les aliments interdits ne figure aucun végétal, l'interdiction de manger de l'arbre de la connaissance est donc d'origine rituelle et morale, afin que l'homme domine ses instincts. D'ailleurs l'homme ne deviendra carnivore qu'après la sortie de l'Arche de Noé à la fin du Déluge, cependant il fut interdit de consommer un membre arraché d'un animal vivant, à cause du sang qu'il contient et de la cruauté que cela comporte (Gn 9,4).

La première loi donnée à Israël dans le domaine alimentaire fut l'interdiction de consommer le nerf sciatique, en souvenir du combat de Yaakov avec l'ange. Selon le Midrash, les Patriarches ont observé intuitivement toutes les lois de la Torah qui seront promulguées plus tard au Sinaï, dont les lois sur la Kashrout consignées dans la Paracha Chemini.

La Torah étant une loi de vie, elle ordonne à l'homme de veiller sur la santé de son corps. En réalité, la santé de notre corps et celle de notre esprit n'ont qu'un seul et même but : fortifier notre âme et la mettre au service de **Dieu**. C'est pourquoi il est question de pureté en ce qui concerne l'alimentation. Est pur, Tahor ce qui est permis à la consommation et contribue à éléver l'âme vers **Dieu** ; est impur, **Tamé**, ce qui est interdit, car selon la Kabbale, le **Tamé** obscurcit l'âme et la rend insensible à la spiritualité. En effet, les aliments consommés par l'être humain deviennent, après assimilation par le sang, de la chair, de la peau etc...et finissent par faire partie de lui-même. Or, il n'est pas permis d'approcher de ce qui est sacré en état d'impureté, par exemple, d'entrer dans le Temple de Jérusalem. La Torah va donc donner les éléments qui permettront de reconnaître ce qui, dans la nature, nous préserve de toute impureté. La pureté biblique n'est pas liée à la notion d'hygiène, quoique l'hygiène soit un facteur pris en compte par la Torah pour accéder à la pureté. Quant à la protection de la nature et la protection des animaux, la Torah y veille au travers des lois de la **Kachrout**.

L'ALIMENTATION, REFLET DE L'IDENTITE.

La plupart des sociétés observent une alimentation qui leur est propre, une alimentation traditionnelle qui dépend souvent des conditions géographiques et du climat. Ainsi, dans certains pays on ne mange pas de la viande de vache alors que dans la plupart des autres pays, cette viande fait partie de l'alimentation courante. Il en est de même des insectes, des chats et des chiens dans certaines régions du monde.

Exception faite des végétaux tous permis, la Torah ne s'intéresse qu'aux êtres vivants sur terre et dans l'eau. Les critères du choix de la Torah relèvent davantage du domaine moral et spirituel. Parmi les mammifères, seuls sont permis, les ruminants ayant le sabot corné et fendu. Les poissons doivent avoir des écailles et des nageoires. Les volailles sont permises. Tout ce qui peuple le monde en dehors des trois catégories citées est interdit. Les animaux sauvages, les reptiles, les oiseaux, les insectes et les fruits de mer, sont interdits par la Torah.

LE SYMBOLISME DANS LA TORAH.

La tradition juive a souvent recours au symbole pour justifier les rites qui s'imposent au peuple d'Israël, afin de lui rappeler l'importance de la pureté du corps et de l'âme de manière permanente, et les bienfaits que l'Eternel prodigue à son peuple au travers des Mitzvot. Les symboles se rencontrent dans beaucoup de domaines et derrière chaque symbole, se profile en fait l'un des grands idéaux du Judaïsme : on récite le **Kiddouch** le vendredi soir pour sanctifier le Shabbat et rappeler que **Dieu** est l'auteur de la Création et le Maître de l'univers. On récite le **Kiddouch** sur du vin, parce que le vin réjouit le cœur de l'homme et que le Shabbat est un jour de joie et de fête. On dit la bénédiction de **Motsi** sur deux **Halot** (pains) recouvertes d'une petite nappe, pour rappeler la Manne dont les enfants d'Israël se sont nourris durant quarante ans dans le désert. C'est ainsi que les critères de **Kasherouth** doivent nous rappeler que nous devons "ruminer", réfléchir avant d'agir, rejeter les pensées mauvaises et prendre le temps de vivre. Avoir les sabots cornés et fendus nous rappelle que nous avons toujours le choix. Les animaux ayant les sabots cornés et fendus sont pacifiques dans la recherche de leur nourriture puisqu'ils sont herbivores et n'ont pas besoin de tuer pour se nourrir. C'est un grand symbole pour les humains qui ne doivent pas se conduire comme des fauves qui se jettent sur leur proie et la déchirent. Nous devons donc réfléchir et opérer un choix avant de manger. Cette démarche confère au fait de manger un caractère de sainteté et de pureté. C'est pourquoi nous devons nous laver les mains avant de nous mettre à table même si nous avons les mains propres, la table représentant l'autel des sacrifices dans le Temple. Cette dernière Halakha a, par ailleurs, sauvé de nombreux Juifs lors d'épidémies au Moyen âge.

Le fait d'avoir mis l'accent sur deux espèces animales, le chameau et le porc, n'est pas l'effet du hasard. La Torah a voulu signaler deux aspects de la personnalité humaine, à savoir son aspect extérieur et son intérieur. La Torah ne veut pas que nous soyons comme des porcs qui mettent en avant leurs sabots cornés et fendus, pour paraître '**kachers**', alors que notre foi et nos mœurs laissent à désirer. La Torah ne veut pas non plus que nous soyons comme ces grands penseurs et ces philosophes qui négligent de mettre en pratique leurs idées. L'observance des **Mitzvot** est bénéfique aussi bien pour la pureté de notre âme que pour la santé de notre corps.

Les deux signes de **Kashrout** des poissons, écailles et nageoires, se rapportent à notre comportement en société. Bien que nous ayons le devoir d'être attentifs aux besoins de notre prochain, il nous faut savoir nous préserver face à un milieu hostile ou néfaste pour notre vie spirituelle, symbole des écailles qui protègent le corps du poisson. Au besoin, il ne faut pas se prendre pour un héros et il est important d'accepter de fuir le danger. C'est le symbole des nageoires qui permettent au poisson de réagir rapidement en fuyant le danger.

Nous avons l'illustration des principes de la Torah dans notre siècle. Nous vivons en un temps dans lequel une partie de l'humanité met en avant les sabots cornés et fourchus pour montrer que tout est parfait, c'est-à-dire qu'elle recherche tout ce qui brille, tous les gadgets extraordinaires qui facilitent la vie, mais à l'intérieur ce n'est pas que de l'or, c'est le relâchement des principes moraux, au nom de la liberté et de la démocratie. Les hommes n'ont plus de repères et plus de valeurs auxquelles se rattacher. C'est le règne du mensonge et de la violence. Un tel comportement a existé par le passé, et a conduit des peuples et des civilisations à leur perte. En revanche, alors qu'on le croyait entièrement décimé par la Shoah, grâce aux lois salutaires qui lui sont imposées par la Torah, même si parfois elles paraissent surannées, le peuple d'Israël relève la tête et participe de nouveau aux progrès de l'humanité.



La Parole du Rav Brand

« Un agneau, un agneau, que mon Père avait acheté pour deux zoud. Et le chat arrive et mange l'agneau, que mon Père avait acheté pour deux zoud, un agneau, un agneau. Et le chien arrive et mord le chat, qui a mangé l'agneau, que mon Père avait acheté pour deux zoud, un agneau un agneau... Et l'eau arrive et éteint le feu, qui a brûlé le bâton, qui a frappé le chien, qui a mordu le chat qui a mangé l'agneau, que mon Père avait acheté pour deux zoud, un agneau, un agneau ... ». Quelle leçon le poète cherche-t-il à enseigner à la fin du seder, et pourquoi à chaque strophe répète-t-il la chaîne des événements ? En fait, Rabban Gamliel dit : « Celui qui n'explique pas ces trois choses n'a pas accompli son devoir... Nous mangeons cette matsa parce que la pâte de nos pères n'eut pas le temps de lever avant que le Roi des rois, Hakadoch Baroukh Hou, se révèle à eux et les libère comme il est dit : « Ils firent cuire les matsot de la pâte qu'ils avaient emmenée d'Egypte car elle n'avait pas levé, car ils avaient été chassés d'Egypte et n'avaient pas pu attendre... ». Pourquoi Rabban Gamliel mentionne-t-il l'apparition de Hakadoch Baroukh Hou, sujet qui n'est pas précisé dans ce verset, qui ne justifie leur hâte de partir que par le fait que les Egyptiens les avaient chassés ? Ne serait-il alors pas plus juste de dire simplement : « Nous mangeons cette matza parce que la pâte de nos pères n'eut pas le temps de lever avant que les Egyptiens ne viennent chasser nos pères d'Egypte... ? Mais, Rabban Gamliel enseigne qu'il faut à tout prix mentionner l'apparition de Hakadoch Baroukh Hou. C'est Lui qui a provoqué cette hâte, comme en ressort du verset précédent : « Les enfants d'Israël partirent de Ramsès pour Soukot au nombre d'environ six cent mille hommes à pied... », (Chémot, 12, 37). « Comment les juifs épargnent à travers tout le pays d'Egypte parent-ils se retrouver tous à Ramsès, puis voyager ensemble à Soukot, une distance de 120 miles ? Dieu S'est dévoilé devant eux et les fit voyager miraculeusement : « Vous avez vu ce

que J'ai fait à l'Egypte, et comment Je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers Moi (Chémot, 19, 4) », (Mekhilta ; Rachi). Pour hâter leur sortie du pays, Hakadoch Baroukh Hou leur apparut, car à midi pile, tous les Hébreux devaient avoir quitté l'Egypte. Pourquoi ? Le verset qui suit l'explique : « Le séjour des enfants d'Israël en Egypte fut de quatre cent trente ans. Et au bout de quatre cent trente ans, pile ce jour même, toutes les armées de Eter-nel sortirent du pays d'Egypte », (Chémot, 12, 41-42). « La promesse divine de la sortie d'Egypte était faite à Avraham durant le Brit ben Habétarim, le 15 Nissan à midi. 29 ans plus tard, le 15 Nissan à midi, les anges promirent à Avraham que Sara tiendrait un fils l'année prochaine à cette heure-ci (Béréchit, 18, 10). Itshak est né le 15 Nissan (Seder Olam) à midi (Sifri, Dévarim, 32, 47, rapporté par Rachi Dévarim, 32, 48). 400 ans après, Dieu accomplit Sa promesse et Il fit sortir les Hébreux de Ramses à Soukkot », (Mekhilta ; Rachi). Les Hébreux voulurent attendre que leur pâte fermente, alors Dieu organisa qu'apeurés par la mort des aînés, les Egyptiens les chassent : « Les Egyptiens pressaient le peuple, et avaient hâte de le renvoyer du pays, car ils disaient : Nous périssons tous », (Chémot, 12, 33). Rabban Gamliel dit qu'il ne suffit pas de justifier la non-fermentation de leur pâte du fait qu'ils étaient hâtes de partir par les Egyptiens, mais que cet empressement des Egyptiens lui-même était organisé par Dieu, qui Lui Se dévoila, afin d'accomplir avec minutie Sa promesse vieille de 430 ans, de libérer les Hébreux à midi pile ! Le poète répète à chaque fois la chaîne des événements - le feu qui brûle le bâton, qui a frappé le chien, qui a mordu le chat, qui a ..., en rapport avec la chaîne des peuples qui se punissent l'un l'autre. Ceci pour faire comprendre que tout est organisé par le Père, du fait que Son agneau, Son peuple qu'il avait acheté pour Lui, fut malmené.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Le premier jour de travail au Michkan a lieu et Aharon et ses enfants appliquent le service comme Hachem l'avait demandé. Aharon bénit le peuple.
- Episode malheureux de Nadav et Avihou. Ils meurent devant Dieu. Moché exige le deuil général (Rachi).
- Moché reproche à Aharon d'avoir brûlé le Korban de Roch

Hodech. Aharon lui répond : "Etant 'onen' (en attente d'enterrer ses enfants), si j'avais mangé le Korban, cela aurait-il plu à Hachem?" Moché avoue son erreur.

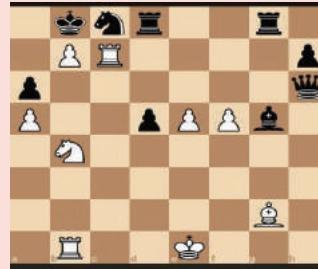
La Torah cite les lois de "Cacherout" des animaux. La Torah traite aussi du sujet de l'impureté des animaux, aliments et ustensiles.

Réponses n°230 Tsav

- La Sefirat Haomer (en Houts Laarets, en Erets 6 fois)
- Le 1er soir du Seder et Ticha Béav tombent toujours le même jour de la semaine.
- Haman a été pendu le 2ème jour de Pessah
- Téra'h, Avraham, Itshak, Yaakov, Yéhouda
- Le sang des deux est permis à la consommation (comme nous l'enseigne Rachi à partir des termes «la'of v'élabhéma » (7-26) : « Du volatile et de l'animal » - à l'exclusion du sang des poissons et des sauterelles cachers ('Houlin 103b)).

Rebus Tsav: V / Haie / Rime / & / Tas / Dé / Chaîne
Rebus Pessah 1: Mât / Niche / Tas / Na (= Bandana – Bande)
Rebus Pessah 2: Beer / Catama (= Catamaran – Rang) / Zone

Echecs :
B4A6 H6A6 B7C8



Chabbat

Chémini

10 Avril 2021

28 Nissan 5781

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:23	19:42
Paris	20:15	21:25
Marseille	19:56	21:00
Lyon	20:01	21:07
Strasbourg	19:53	21:02

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 232

Pour aller plus loin...

- Par les mérites de qui, Hachem pardonna à Aharon sa participation à la faute du veau d'or (9-2) ?
- D'après une opinion de nos Sages, pour quelle raison Nadav et Avihou moururent (brûlés de l'intérieur par un feu céleste) (10-2) ?
- Quel enseignement d'ordre halakhique apprenons-nous des 1ers mots du passouk (9-22) déclarant : « Vayissa Aharon ète yadav » (nous lisons « yadav » alors qu'il est écrit « yado ») ?
- Quelle allusion porteuse d'un message fondamental se cache à travers l'expression «Zot ha'haya acher tokhélou » (11-2) ?
- Pour quelle raison la Torah ne donne-t-elle pas de noms de poissons cacher (11-9) ?
- La Torah écrit (11-10) : «Chékets hème lakhem» (Ils vous sont en exécration), puis répète (11-11) cette expression, mais cette fois-ci au futur en y ajoutant la lettre "Vav" ("Véchékets yiyou lakhem"). Comment saisir cette répétition et cette différence dans cette expression ?
- Pour quelle raison la Torah n'interdit-elle pas aussi le mâle de l'autruche (le ben haya'ana) à la consommation ? (En effet, on constate que la Torah ne parle que de la femelle de l'autruche : 11-16).

Yaakov Guetta

Pour recevoir
Shalshelet News
par mail
ou par courrier :
Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Claudine Khamsa Mikhal et Charly Chalom Ganem

A partir de quand peut-on commencer à compter le Omer ?

1) Il existe différentes opinions dans les Richonim :

- Selon certains (Roch), on peut commencer à compter dès le coucher du soleil (Le Ba'h rapporte que telle était la coutume de son temps).
- Selon d'autres (Rambam ; Ran), il faut attendre la nuit.
- Toutefois, certains (Rachba) rapportent qu'il s'agit juste d'une bonne mesure de piété d'attendre la nuit.

En pratique, le Choul'han Aroukh (589,2) rapporte l'opinion du Rachba à savoir qu'il est bon de se montrer rigoureux en attendant la nuit, et telle est la coutume (Beth Yossef 589,2).

2) Il est à noter tout de même qu'il est bon, a priori, de réciter immédiatement la berakha du Omer dès que la Mitsva se présente (idéalement à la sortie des étoiles), afin d'accomplir la Mitsva de « Temimot » [Choul'han Aroukh 489,1 / Or Léction Tome 3 perek 16,1 ; Hazon Ovadia Yom tov page 232; Voir aussi Caf Ha'hayime 489,12].

3) Il faut savoir également qu'il est interdit de prendre un repas (plus de 54 g de mézonot) ou de travailler une demi-heure avant que le moment de la Mitsva se présente, [Rama 489,4].

Cet interdit est en vigueur une demi-heure avant la sortie des étoiles [Michna Beroura 489,23; Voir toutefois le Caf Hahayime 489,64 ainsi que le 'Hazon Ovadia page 246].

On pourra toutefois se montrer indulgent dans le cas où l'on a désigné un « chômer » qui nous rappellerait de compter le Omer au moment venu [Voir Michna beroura 235,18]. On pourra utiliser un réveil comme « chomer ».

Le Chabbat, il suffira de mettre le sidour à table à la page du omer avant d'entamer le repas (si l'on mange dans la demi-heure problématique).

David Cohen

La Question

Dans la Paracha de la semaine nous sont rapportés les premiers sacrifices apportés lors de l'inauguration du Michkan.

Deux de ces sacrifices étaient un chevreau et un veau.

Le Torat Cohanim explique, que le chevreau était une expiation pour la vente de Yossef par ses frères (où les frères égorgèrent ensuite un chevreau pour y tremper sa tunique) et le veau fait référence à la faute du veau d'or.

Quel lien existe-t-il entre ces deux fautes pour que leurs expiations doivent se produire simultanément ?

Le Hagaot Maharid explique que selon le Midrach, les frères de Yossef décidèrent de la sentence à appliquer à ce dernier en se basant sur une vision prophétique,

où ils virent que descendrait de Yossef Yérovam ben Nevat qui établirait des veaux d'or et ferait fauter Israël.

Cette vision prophétique pouvait donc constituer une circonstance atténuante dans leur erreur de jugement.

Toutefois, une fois que le peuple d'Israël fut à lui-même de la faute du veau d'or, il n'y avait plus lieu d'estimer que Yossef méritait d'être châtié afin d'éviter que par lui ne soit provoquée cette même faute. Et de ce fait, la circonstance atténuante accordée aux frères de Yossef ne tenait plus debout.

Pour cette raison, au moment où il fallut apporter un sacrifice expiatoire pour pardonner la faute du veau d'or, il fallut par la même occasion, faire pardonner dans son entiereté la faute de la vente de Yossef.

La voie de Chemouel 2

Chapitre 11 : l'écuyer de Goliath

Si le roi David est connu de nos jours pour avoir été un redoutable guerrier, ce ne fut pourtant pas le cas dans sa prime jeunesse. En effet, berger de métier jusqu'à ses vingt-huit ans, David était loin d'être rompu au maniement des armes. Ses prouesses face aux lions et aux ours qui menaçaient son troupeau, il ne les devait qu'à sa seule force physique. Celle-ci ne lui fut néanmoins daucune utilité le jour où il dut trancher la tête de Goliath. Il fut alors contraint de solliciter les services de l'écuyer du géant, un certain descendant de Het prénommé Ourya. Ce dernier, impressionné par la foi et l'exploit de son ennemi, finit par accepter mais à une seule condition : Ourya voulait faire partie du peuple élu et

épouser à ce titre une fille d'Israël. Et après avoir reçu l'assurance de David qu'il pourrait se convertir, il lui montra comment sortir le glaive de son fourreau et à quel endroit il devait placer son coup. Cela eut l'effet escompté de semer la terreur et l'effroi au sein des armées philistines qui ne tardèrent guère à prendre la poudre d'escampette. Le Midrach rapporte cependant que cet épisode déplut quelque peu au Maître du monde. Il faut dire aussi qu'il chérira tellement Ses enfants qu'il ne pouvait voir d'un bon œil ce « troc ». En conséquence de quoi, Dieu châta David en octroyant à Ourya celle qui était prédestinée au futur roi d'Israël, à savoir, Bat Chéva. Cet éclairage, combiné à ce que nous avons vu la semaine dernière, nous permet à présent de comprendre la difficulté de l'épreuve de David. Celui-ci devait non seulement affronter un mauvais penchant d'une



Dévinettes

- 1) Pourquoi, au début de la paracha, Hachem a-t-il demandé à Aaron d'apporter un veau ? (Rachi, 9-2)
- 2) Quelles sont les deux raisons citées par Rachi pour lesquelles les deux fils sont niftarim ? (Rachi, 10-2)
- 3) Quelle récompense Aaron a reçue sur son silence après la perte de ses deux enfants ? (Rachi, 10-3)
- 4) Qui était le frère de Ouziel ? (Rachi, 10-4)
- 5) D'où apprenons-nous qu'un endeuillé n'a pas le droit de se couper les cheveux ? (Rachi, 10-6)

Jeu de mots

A Pessa'h, celui qui veut s'accouder tout le long du seder, a sûrement sur qui s'appuyer.

Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 2 coups ?



Valeurs immuables

שבת
שְׁלֵמָה

« Un feu sortit de devant sévère (Rachi, Zéva'him 115b). Hachem et les (Nadav et Avihou) dévora, et ils moururent devant Hachem. [...] Je serai glorifié devant tout le peuple. » (Vayikra 9,2-3)

Lorsque Dieu applique la stricte justice même aux Justes, on Le craint et on Le vénère, car on dit: si tel est le sort réservé aux Justes, à plus forte raison le sort réservé aux impies doit-il être

Enigmes



Enigme 1 : Quel est le lien entre notre Paracha et Sim'ha Torah ?

Enigme 2 : Nelly veut faire sécher 3kg de fruits frais. La quantité d'eau contenue dans les fruits représente 99% de la masse totale. Après quelque temps d'évaporation, la quantité d'eau dans les fruits ne représente plus que 98% de la nouvelle masse. Combien les fruits pèsent-ils alors ?

Enigme 3 : A partir de quel volatile mentionné dans notre paracha est-il possible de « boire » ?

épouser à ce titre une fille d'Israël. Et après avoir reçu l'assurance de David qu'il pourrait se convertir, il lui montra comment sortir le glaive de son fourreau et à quel endroit il devait placer son coup. Cela eut l'effet escompté de semer la terreur et l'effroi au sein des armées philistines qui ne tardèrent guère à prendre la poudre d'escampette. Le Midrach rapporte cependant que cet épisode déplut quelque peu au Maître du monde. Il faut dire aussi qu'il chérira tellement Ses enfants qu'il ne pouvait voir d'un bon œil ce « troc ». En conséquence de quoi, Dieu châta David en octroyant à Ourya celle qui était prédestinée au futur roi d'Israël, à savoir, Bat Chéva. Cet éclairage, combiné à ce que nous avons vu la semaine dernière, nous permet à présent de comprendre la difficulté de l'épreuve de David. Celui-ci devait non seulement affronter un mauvais penchant d'une autre envergure (suite à sa propre demande d'être testé comme nos patriarches) mais surtout, il devait résister à celle qui avait été créée spécialement à son intention.

Un autre Midrach corrobore cette hypothèse : selon ses dires, l'ange de la mort prit la forme d'un oiseau et se mit à voler autour de David. Le souverain prit alors son arc mais pour la première fois depuis qu'il avait appris à s'en servir, il rata sa cible de façon inexplicable. Cela ne manqua pas d'éveiller les soupçons de David. Il tirera malgré tout, une seconde flèche qui s'abattra cette fois sur le tissu qui dissimulait Bat Chéva prenant alors son bain rituel. Il apparaît donc clairement que leur rencontre était loin d'être fortuite. Reste maintenant à comprendre pourquoi leur union n'était pas répréhensible.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Chmouël Strachon : Le Rachach

Né en 1794 à Zaskevits, Rabbi Chmouël Strachon n'était ni Rav ni Av Beth Din, ni Roch Yéchiva, ni même responsable d'une communauté, mais «uniquement» un habitant de Vilna dont le nom est connu dans le monde entier comme celui d'un géant spirituel.

Son père était Rabbi Yossef qui était le Rav de sa ville natale. À l'âge de 13 ans, le jeune Chmouël épousa la fille de Rabbi David Strachon, qui vivait dans le village de Strassin. Au bout de quelques années, on commença à l'appeler comme son beau-père, et le nom lui resta. Chez son beau-père, qui était riche, il étudia la Torah dans la sérénité. Au moment des guerres de Napoléon, le village fut détruit, et son beau-père Rabbi David partit avec sa famille dans la grande ville de Vilna, où il lui acheta une maison, établit un Beth Hamidrach et se mit à

faire des affaires, tandis que Rabbi Chmouël, son gendre, continuait à étudier la Torah. À Vilna, il rencontra Rabbi Avraham Dantzig, auteur du «Hayé Adam», et devint son disciple. Même après la mort de son riche beau-père, Rabbi Chmouël continua à étudier la Torah assidûment sans problèmes de subsistance et à écrire ses notes et ses remarques, pendant que sa femme s'occupait des affaires avec succès. Il refusa d'assumer un poste de Rav, bien que beaucoup de villes le lui aient demandé.

Rabbi Chmouël est surtout connu pour son œuvre «Le Rachach», dans lequel il a écrit des remarques sur toutes les pages de tous les traités du Talmud. La Torah du « Rachach » devint une base et une aide pour tous ceux qui étudient la Guemara avec concentration, depuis le jeune garçon jusqu'au plus grand érudit. Si l'on sent quelque chose d'obscur dans la façon de s'exprimer de la Guemara, Rachi et Tossaftot, et que le Maharcha, le Maharam et le Maharchal ne font aucune observation sur ce point,

il faut s'aider du Rachach, et dans l'ensemble on trouve la réponse à toutes les difficultés. Ses notes sont remarquables par la grande érudition dont elles font foi, la délicatesse du raisonnement, la merveilleuse logique et l'intelligence droite et aiguë qui les traversent. Rabbi Chmouël a également écrit des notes sur les michnayot, le Midrach Raba et d'autres œuvres.

Par ailleurs, Rabbi Chmouël a suivi les traces du Gaon de Vilna, qui disait que toutes les sciences ainsi que l'observation de la nature aident à comprendre la sagesse véritable, celle de la Torah. De ses notes, nous constatons qu'il avait de grandes connaissances en grammaire hébraïque. Il s'y connaît aussi en calcul, en géographie et en histoire, et parlait l'allemand et le polonais. En plus de toutes ses belles qualités, Rabbi Chmouël Strachon se faisait remarquer par son humilité et son extrême modestie.

Le « Rachach » quitta ce monde en 1872, à l'âge de 78 ans.

David Lasry

Pirké Avot

La dernière Michna du premier chapitre de Avot se conclut de la manière suivante : **Rabban Gamliel dit : Sur 3 choses le monde repose : sur la justice, sur la vérité et sur la paix... (1,18)**

Cette Michna n'est pas sans nous renvoyer à la seconde du traité et à l'enseignement de Chimon Hatsadik : sur 3 choses, le monde repose : sur la Torah, sur la Avoda et sur la bienfaisance. Il est tout de même curieux que les piliers du monde encadrent ce chapitre, d'autant plus que nous constatons que les deux enseignements sont loin d'être équivalents.

Le **Maharal** explique ces divergences de la manière suivante : l'enseignement de Chimon Hatsadik vient nous enseigner (comme nous l'avons développé) quels sont les différents piliers de l'être humain (but de la création) pour se rattacher à D. à l'échelle individuelle. Puis, au fur et à mesure de l'avancée des enseignements successifs par lesquels l'être humain est censé se perfectionner, nous arrivons en conclusion à ouvrir un nouvel horizon avec 3 nouveaux piliers de la création, ne reliant pas l'homme à D. dans son individualité, mais reliant le monde matériel et spirituel entre eux dans leur globalité.

Ainsi, il est écrit : D. voulut dans un premier temps, créer le monde (uniquement) selon l'attribut de justice. En effet, le monde matériel ayant pour objet de donner la possibilité à la méritocratie de s'exprimer, celle-ci ne peut se développer qu'exclusivement dans un monde régi par la justice c'est-à-dire marchant selon un système de causalité.

Cependant, le monde spirituel ne marche pas selon le même système de valeur. En effet, une justice induit obligatoirement qu'il y ait un avant et un après, une cause et un effet, un bien et un mal. Or, à l'échelle divine, ces concepts n'existent pas. Il ne demeure que l'unicité de l'Etre absolu en dehors de la temporalité et étant la définition même du bien, sans aucune dualité possible (Hachem é'had).

Aussi, dans un monde où la notion de bien et de mal n'existe pas, celui-ci ne peut être régi par l'attribut de justice mais il est mû par celui de vérité et d'absolu.

Toutefois, afin de faire cohabiter ces deux mondes ensemble, nous avons besoin d'une valeur supplémentaire : la valeur de paix, d'harmonie, de Chalom. Celle qui permet à 2 individus représentant chacun un monde à part entière, de vivre ensemble et de composer un nouvel ensemble social ou familial, où tout en gardant notre propre identité, nous faisons également nos valeurs identitaires de notre prochain.

Cet exemple de Chalom parfait entre les mondes matériel et spirituel, nous le vivons chaque semaine lors du Chabbat. En effet, ce jour est consacré au détachement de toute emprise réciproque avec la matérialité (à travers l'interdit des 39 travaux) et au développement de la spiritualité, que nous vivons cependant au sein même du monde matériel, tout en sanctifiant et élevant celui-ci ainsi et faisant cohabiter au final ces deux éléments pourtant antagonistes.

G. N.

Réponses aux questions

1) Par les mérites des Patriarches. En effet, l'expression « Prends-toi un veau, issu du gros bétail » fait allusion au message suivant : Prends-toi, Aaron, pour ton bien, les mérites d'Avraham au sujet duquel il est dit (Béréchit 19:4) : « Il prit un veau, issu du gros bétail, tendre et bon » (et l'offrit à ses invités les malakhim).

L'expression « témissim » du 2ème passouk de notre Sidra, incarne les mérites du Its'hak appelé « ola témissa » (à travers l'épisode de la Akeda).

L'expression « véayil léola » a pour guématria 182. (Même guématria que Yaakov, dont les mérites aidèrent aussi Aharon à être pardonné). (Rabbi David Abou'hatséra, Péta'h Haohel)

2) Car Ils touchèrent le mont Sinaï (durant les trois jours de « hagbala » qui précédèrent le don de la Torah) alors que c'était formellement interdit, comme il est dit (Chémot 19:13) : « On ne doit pas porter la main sur lui » (sur le mont Sinaï). (Yalkout Réouvéni ote 52)

3) Lorsque le Cohen « lèvera ses mains » (vayissa ète yadav) pour bénir le peuple d'Israël lors de la Birkate Cohanim, il devra éléver « sa main droite» (d'où le singulier « yado »)) un peu plus haute que sa main gauche. (Halakha Béroura, 'Hélek 6 p.387)

4) Les lettres finales de ces quatre mots peuvent former le terme "Torah". Hachem fait donc allusion au message suivant : " C'est l'animal que vous mangerez" qui influera sur votre étude de la Torah et sur votre pratique des mitsvot. Autrement dit : " Dis-moi ce que tu manges (et de quelle manière tu manges) et je te dirai quelle relation tu entretiens avec Hachem (la cacherout détermine donc notre lien avec D...)". (Divré Naftali, Admour de Tsanz au nom de Rabbi Chimchon d'Ostropoli)

5) Car Hachem ne fit passer aucun poisson devant Adam (en effet, la volonté de D... était que les poissons restent cachés dans les profondeurs de l'océan) au moment où ce dernier donna un nom à chaque animal se présentant devant lui. (Min'ha Béloula, rapporté par le Otsar Pélaot Hatorah p.375-376)

6) La 1ère occurrence « Chékets hème lakhem » signifie que chaque créature non cachère vivant dans l'eau, est une exécration pour les Bnè Israël (qui souilleraient leur âme s'ils les consommaient).

La 2ème occurrence « Véchékets... » signifie qu'en mangeant ces créatures interdites, les Bnè Israël se rendraient « eux aussi » « Chékets » (d'où le rajout du " Vav" au mot Chékets), si bien qu'après leur mort, leurs corps seront une exécration pour Hachem (la vermine rongeant leur chair sera abondante). (Or Ha'haïm)

7) Le mâle de l'autruche reste certes interdit à la consommation, cependant, la Torah n'en parle pas, car ce dernier n'est guère susceptible d'être consommé du fait que son corps n'est constitué essentiellement que de nerfs et d'os (impropres à la consommation), il est en effet très peu charnu, contrairement à sa femelle qui elle, est beaucoup plus charnue. (Midrach Talpiyote)

Rébus



Après avoir perdu ses 2 enfants, Aharon ne s'est pas plaint et a accepté sereinement le décret divin.

Hachem va alors s'adresser à lui directement et lui donner des Mitsvot. Il lui dit qu'un Cohen ayant bu ne serait-ce qu'un réviit de vin, (~ 9cl), ne peut pénétrer dans le Michkan pour y pratiquer le service du Temple. De même, le Rav qui doit trancher une halakha ne peut être sous les effets du vin. Dès lors qu'il aurait bu cette quantité d'un Reviit, il n'est plus autorisé à fixer une halakha.

Bien qu'il soit aisément de comprendre que l'abus d'alcool puisse altérer les réactions d'un homme et la finesse de son jugement, comment comprendre qu'une si petite quantité de vin soit déjà problématique ? Un

simple petit verre peut-il déjà faire perdre à notre Cohen sa capacité à servir au Temple sereinement ?! Et ce même petit verre peut-il également troubler le raisonnement halakhique de notre Rav ?! Le Saba Mikelem répond à l'aide de paraboles. Si une locomotive sort des rails ne serait-ce que de quelques centimètres, c'est tout le train qui risque de se renverser et c'est donc des centaines de vie qui sont mises en danger. Si par contre c'est une charrette qui sort un peu de sa route, les conséquences seront bien moins graves voire inexistantes.

De même, si un commerçant s'aperçoit qu'on l'a lésé sur la quantité de marchandise vendue : s'il manque quelques centimètres au bout d'un rouleau de tissu, il

n'en sera pas spécialement contrarié, par contre s'il manque quelques grammes à la quantité d'or qu'il vient d'acquérir, il sera d'une humeur bien différente. Ainsi, lorsqu'un sujet est hautement important, aucun risque de déviation ne peut être toléré. Cette halakha est donc pour nous révélateur de l'importance que la Torah accorde à ces sujets. La précision de la réflexion qui doit amener le Rav à trancher la halakha ainsi que la justesse du service au Temple ne permettent aucun risque d'écart. Ce qui pourrait nous paraître comme des actes relativement simples, sont en fait des gestes de la plus haute importance qui nécessitent une conscience claire et limpide.

Jérémie Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yonathan est un jeune Bahour Yechiva qui excelle à tous les niveaux. Baroukh Hachem, il a enfin trouvé une Kala avec laquelle il va se marier très prochainement. Il s'occupe de tout organiser afin que cette soirée soit des plus mémorables et c'est pour cela qu'il demande à son ami Avi d'organiser le voyage des jeunes de sa Yechiva jusqu'à la salle de mariage. Puisqu'il étudie dans le nord d'Israël, il lui donne 1200 Shekels pour qu'il loue un autocar de 50 places afin de transporter tous ses amis jusqu'à Jérusalem. Avi s'en occupe à merveille, prévient tous les Bahourim de l'heure du départ et enlève ainsi un gros souci à Yonathan qui peut tranquillement penser à se préparer. Le jour J arrive et l'autobus stationne devant la Yechiva à l'heure indiquée. Avi prévient tout le monde mais malheureusement beaucoup de ses amis lui expliquent ne pas pouvoir voyager pour des raisons diverses. Avi est un peu déçu mais il ne peut attendre plus de peur d'arriver en retard à la soirée et demande au chauffeur de démarrer avec 15 places encore libres. Alors qu'ils s'apprêtent à sortir de la ville, Avi aperçoit 12 jeunes Bahourim qui semblent attendre quelque chose. Il demande alors au chauffeur de s'arrêter et les jeunes lui expliquent qu'ils espèrent trouver une solution afin de voyager à moindre coût jusqu'à Jérusalem où ils ont un mariage. Avi comprend qu'il peut les aider mais surtout se faire un petit billet, il leur déclare qu'il a 12 places disponibles jusqu'à Jérusalem et que le voyage aller-retour ne leur coûtera que 50 Shekels par personne. Évidemment, les Bahourim acceptent et l'autocar reprend la route avec le porte-monnaie d'Avi bien rempli. Mais quelques jours après le mariage, Avi reçoit un coup de fil de Yonathan, et alors qu'il s'attendait à être remercié pour la bonne organisation du trajet, Yonathan lui demande où sont les 600 Shekels qu'il a perçus par les jeunes de l'autre Yechiva puisque c'est lui qui a loué l'autobus. Mais Avi lui rétorque que de toutes les manières les places étaient vacantes et qu'il n'a donc rien perdu. Qui a raison ?

La Guemara Baba Metsia (35b) nous parle de Réouven qui a loué la bête de Chimon et la prête (avec l'accord de Chimon) à Lévy et que la bête meurt soudainement. Or, nous savons qu'un loueur n'est pas responsable dans un tel cas et que Réouven est donc Patour de rembourser à Chimon. Mais puisqu'un emprunteur (gratuitement) est responsable même dans une telle mort, il se voudrait que Lévy doive payer l'animal à Réouven. Rabbi Yossi entre alors en action et nous apprend qu'il n'est pas logique qu'un homme (Réouven) fasse un bénéfice sur le dos de son ami (Chimon) puisque la bête ne lui appartient pas. Il dit alors que Réouven devra donner l'argent à Chimon et ainsi tranche le Choul'hah Aroukh (H'M 307,8). On apprendra donc qu'un homme ne peut gagner de l'argent (de cette manière) grâce à un bien qui n'est pas le sien et il en sera ainsi dans notre histoire où Avi ne pourra gagner les 600 Shekels grâce au bus de Yonathan. On ne pourra argumenter que l'autocar n'appartient pas à Yonathan et qu'il n'en a loué que le service car on retrouve dans le Rama (227,33) un cas semblable où il tranche de la même manière que le Choul'hah Aroukh. Quant à l'argument d'Avi expliquant que de toutes les manières les places étaient gâchées et que Yonathan ne perdait rien, cela n'a pas lieu d'être car après que Yonathan ait dépensé 1200 Shekels pour la location de l'autobus, il serait intéressé par le gain des 600 Shekels qui lui réduiraient considérablement la facture. Enfin, le Rav Zilberstein termine en disant qu'il est tout de même évident que Yonathan doive payer Avi pour lui avoir déniché ces clients et ainsi lui avoir permis ce joli gain. Le Rav évalue ce service à une valeur de 100 Shekels. En conclusion, Yonathan empochera les 600 Shekels générés par « son » autobus mais payera 100 Shekels à Avi pour le service rendu.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Seulement un maayan (une source d'eau) et un bor Mikvé mayim (puits de rassemblement d'eau) sera pur. Et celui qui touche leur névéla (animal mort sans ché'hita) deviendra impur » (11,36)

Rachi explique que ce verset vient nous apprendre trois enseignements :

- Si une chose tamé (impure) touche de l'eau qui est reliée au sol, cette eau ne deviendra pas tamé et pas comme l'eau qui a été retirée du sol et qui se trouve dans un ustensile, eau sur laquelle le verset plus haut (34) dit qu'elle peut devenir tamé.
- Si une personne tamé se trempe dans un maayan ou un Mikvé, cette personne sera pure.
- Si une personne se trempe dans un maayan ou un Mikvé et en même temps il touche une névéla (qui est tamé par définition), cette personne sera tamé, et la Torah a besoin de nous l'apprendre pour que tu ne dises pas : "Si déjà le Mikvé a le pouvoir de rendre une personne tamé en tahor (pure), à plus forte raison que ce Mikvé a le pouvoir de faire en sorte qu'une personne tahor ne devienne pas tamé en touchant une névéla." C'est pour cela que le verset vient nous apprendre : « ...Et celui qui touche leur névéla deviendra impur » même dans le Mikvé.

Essayons d'analyser le troisième enseignement : On pourrait commencer par se poser la question suivante : Enseigner qu'une personne touchant une chose impure devient impure même en étant entièrement immergée dans le Mikvé ne change a priori rien car du fait qu'elle soit dans le Mikvé, elle redeviennent immédiatement pure !? C'est vrai que pour exprimer que le Mikvé d'une personne n'est pas valide, nos 'Hakhamim' disent : « Il se trempe avec un chérets (reptile impur) dans sa main. » Là-bas, c'est normal qu'il reste impur car il attrape, il tient dans sa main, il garde dans sa main le chérets alors le Mikvé ne peut pas le rendre à nouveau pur car il tient dans sa main le chérets. Mais ici, on parle qu'il le touche seulement donc au moment où il le touche il devient effectivement impur mais immédiatement après, n'étant plus en contact avec la chose impure et puisque qu'il se trouve toujours dans le Mikvé, il devrait redevenir pur immédiatement. Quelle est donc la nécessité de nous apprendre qu'il est impur ? C'est inutile puisque cela ne change rien !? Le fait qu'il soit impur n'engendre aucune conséquence puisqu'immédiatement il redeviennent pur, alors pourquoi la Torah nous l'enseigne-t-elle ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Le Rambam (Avot hatouma 6,16) écrit : « Celui qui touche un av parmi les Avot hatouma comme par exemple une névéla, un chérets, etc. se trouvant dans un Mikvé et il le touche, il devient tamé, comme il est dit : « Seulement un maayan et un bor Mikvé mayim sera pur. Et celui qui touche leur névéla deviendra impur.

Même lorsque la névéla se trouve dans le Mikvé, elle rend tamé, et lorsque cette personne sortira du Mikvé elle deviendra pure... »

Le Rambam nous apprend un grand 'hidouch' (nouveauté) et un principe fondamental concernant le Mikvé : le Mikvé purifie la personne au moment où la personne sort du Mikvé et non au moment où la personne se trouve dans le Mikvé (kessef Michné). On aurait pu penser que lorsque la personne s'immerge totalement dans le Mikvé, c'est à ce moment-là qu'elle devient pure. Vient le Rambam nous apprendre que non, c'est au moment où la personne sort de l'eau qu'elle devient pure.

À partir de ce principe, nous pouvons résoudre la question que l'on a posée :

Étant donné que la personne qui a touché une chose impure dans le Mikvé est tamé et ne redeviennent pas pure immédiatement mais seulement à sa sortie de l'eau, alors si entre le moment où elle a touché la chose impure et le moment où elle sort de l'eau elle sort sa main du Mikvé et touche un habit ou des aliments, ceux-ci seront tamé comme l'écrit le Rambam dans la suite.

On pourrait à présent faire la remarque suivante :

Rachi qui a ramené le kal va'homer (raisonnement a fortiori) où il dit qu'on aurait pu penser (s'il n'y avait pas ce verset) que puisqu'une personne tamé qui s'immerge dans le Mikvé devient tahor, à plus forte raison qu'une personne pure immergée dans le Mikvé ne deviendra pas tamé en touchant une chose impure se trouvant dans le Mikvé. Il en ressort qu'une personne tamé devient pure au moment où elle s'immerge dans le Mikvé !? Cela nous pousse à faire la distinction suivante: Une personne déjà tamé avant de rentrer dans le Mikvé deviendra pure au moment de son immersion dans le Mikvé mais une personne qui devient tamé dans le Mikvé par le fait qu'elle ait touché une chose impure qui se trouvait dans le Mikvé ne deviendra pure qu'au moment de sa sortie du Mikvé (voir chiouré Rav David Povarski 217).

On pourrait conclure par la précision suivante : Nous savons de plusieurs Guemarot que le Mikvé purifie lorsqu'on est entièrement immergé, alors comment le Rambam peut-il dire que c'est en sortant de l'eau qu'on devient tahor ? Voilà qu'à ce moment-là on n'est plus immergé totalement dans l'eau pour pouvoir devenir pur !?

On pourrait proposer l'explication suivante : En réalité, quand une personne s'immerge, il y a deux parties : la première est quand elle rentre sous l'eau, et la deuxième est quand elle remonte pour sortir de l'eau. Et le Rambam dit que c'est précisément au moment où elle remonte tout en étant totalement immergée mais se dirigeant au-dessus de l'eau qu'elle devient pure.

Mordekhai Zerbib

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Sanctifier le Nom divin au cours de son existence

« Moché dit à Aharon : "C'est là ce que m'avait déclaré l'Eternel en disant : Je veux être sanctifié par Mes proches et glorifié à la face de tout le peuple." Et Aharon garda le silence. » (Vayikra 10, 3)

Nadav et Avihou moururent après avoir apporté un feu étranger à l'Eternel, comme il est dit : « Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens, et apportèrent devant le Seigneur un feu profane sans qu'il le leur eût commandé. » (Ibid. 10, 1) Ce verset, soulignant qu'ils moururent suite à un péché, semble contredire le précédent où ils sont surnommés de proches de l'Eternel.

Le Or Ha'haïm explique qu'ils fautèrent en faisant brûler un feu sans en avoir reçu l'ordre, sous-entendant qu'ils ne commirent pas d'autre péché. Il explique que, généralement, un pécheur trébuche sur deux plans : l'acte et la pensée. Son péché constitue une infraction à la volonté divine, mais également sa pensée, puisqu'au lieu d'exécuter l'ordre divin, il s'est laissé entraîner par sa paresse ou sa passion.

Par contre, Nadav et Avihou ne fautèrent qu'au niveau de l'acte, puisque leur intention était totalement désintéressée. Ils savaient que ce feu profane entraînerait leur mort, mais voulurent néanmoins l'apporter pour se rapprocher davantage de Dieu. C'est pourquoi, bien que le Saint bénit soit-il les punît de mort suite à leur péché, Il les qualifia de Ses proches, en vertu de leur pureté d'intentions.

Tout Juif a le devoir de sanctifier le Nom divin, mais il ne doit pas se sacrifier à proprement parler pour cela, comme Nadav et Avihou. Il peut remplir cette obligation tout en vivant. Par exemple, celui qui se maîtrise ou résiste à de rudes épreuves atteste la puissance de son amour pour le Créateur et sa proximité avec Lui. Le cas échéant, l'Eternel le considère comme Son proche qui Le sanctifie. Car, plus l'homme annule ses désirs personnels au profit de la volonté de l'Eternel, plus il démontre combien il se sent proche de Lui, ce qu'il devient effectivement.

Un homme qui venait de connaître un élan de sainteté me fit part de sa volonté de sanctifier le Nom divin. Mais, il ne savait comment. Je lui expliquai qu'il n'était pas obligatoire de le faire en public, mais que cela pouvait aussi être accompli dans la discréetion, s'il maîtrisait ses désirs pour se plier à la volonté de son Créateur.

Il me demanda de l'aider à trouver un acte qui aurait cette dimension. Je le questionnai alors sur le type de téléphone qu'il possédait et il m'avoua qu'il n'avait

pas de filtre. Aussi, je lui suggérai de le briser en mille morceaux, malgré son prix élevé, et d'en acheter un nouveau, cachère. De cette manière, il ferait fi de ce qui lui était cher pour être fidèle à la volonté divine et en serait dûment récompensé. Tous ses amis, étonnés de son changement de numéro, l'interrogeraient à ce sujet et cela créerait une grande sanctification du Nom divin.

Ayant des difficultés à accepter cette idée, il me dit qu'il avait besoin de cet appareil pour ses affaires, mais était prêt à s'engager à l'utiliser exclusivement pour cette cause, ce qui ne constituait pas un interdit.

Je lui rapportai l'interprétation de Rachi du verset « Il retira les dieux étrangers, l'idole du Temple de l'Eternel et tous les autels qu'il avait bâties sur la montagne du Temple de l'Eternel et à Jérusalem et les jeta hors de la ville » (Divré Hayamim II 33, 15). Après que Ménaché se repentit, il jeta toutes ses idoles derrière la muraille de la ville sainte. Cependant, il ne les brisa pas, peut-être parce qu'elles étaient précieuses. Or, à cause de cela, son fils, qui lui succéda au trône, les reprit et leur voua un culte. Il est probable que, si son père les avait détruites, il n'en aurait lui-même pas cherché d'autres.

Sanctifier le Nom divin, c'est briser complètement sa volonté personnelle pour se plier à celle de l'Eternel, en dépit de la difficulté et de la perte financière que cela représente. De même que nous sommes prêts à débourser une grosse somme d'argent pour l'achat d'un bel étrog ou celui de mitsvot à la synagogue, nous devons aussi nous résigner à annihiler le mal logé dans notre poche ou notre foyer, même si ces appareils nous ont coûté très cher. Car, nous témoignons ainsi notre amour intense pour l'Eternel, qui surpassé toute richesse matérielle.

Un avrekh se vouant à l'étude de la Torah sanctifie le Nom divin en public. En effet, chacun rêve d'être riche, d'avoir de beaux meubles, une voiture, un joli appartement et nombre de biens encore lui facilitant la vie. Si, au contraire, il maîtrise tous ces désirs et se contente de peu pour se consacrer à l'étude jour et nuit, il glorifie l'Eternel de manière optimale. Même si personne ne le voit, l'Eternel constate son dévouement et le considère comme Son proche. Une femme encourageant son mari à étudier est également considérée comme telle et digne d'une grande récompense.

Arrivé au monde de la Vérité, tout homme aspire à se rapprocher au maximum du Très-Haut et jouir de l'éclat de Sa Présence. Toutefois, Il ne donne cet insigne mérite qu'à celui qui, de son vivant, s'est efforcé de renoncer à sa volonté au profit de la Sienne, seul réellement considéré comme Son proche.



Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 28 Nissan, Rabbi Chabtai Horvitz, auteur du Vai Haamoudim

Le 29 Nissan, Rabbi Mordékhai Chalom Yossef Friedman de Sadigoura

Le 30 Nissan, Rabbi 'Haïm Vital

Le 1er Iyar, Rabbi Moché Chmouel Shapira, Roch Yéchiva de Béer Yaakov

Le 2 Iyar, Rabbi Yaakov Yossef, Roch Yéchiva de 'Hazon Yaakov

Le 3 Iyar, Rabbi Réouven Chrabani

Le 4 Iyar, Rabbi Yossef Dov Soloveichik

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les vivants doivent le prendre à cœur

Des Juifs du monde entier participèrent au mariage de mon fils, Rabbi Moché Aharon chelita, qui eut lieu en Israël. Parmi eux, un important donateur nous honora de sa présence. Il soutient avec beaucoup de zèle nos institutions et, entre autres, a offert un magnifique séfer Torah à notre centre d'Ashdod, écrit par le Rav de la communauté de l'époque, Rav Yaakov zatsal.

Le lendemain du mariage, ce mécène me fit part de son désir de rencontrer le Rav Yaakov. Je dus hélas lui annoncer sa mort soudaine, survenue le 26 Eloul.

En entendant la triste nouvelle, il s'écria, stupéfait : « Mais il était jeune et n'avait pas du tout l'air malade. Comment a-t-il pu mourir si soudainement ?

– Comme vous le dites si bien, lui répondis-je, c'était un choc pour tous, et "les vivants doivent le prendre à cœur". Justement, un homme d'affaires comme vous, plongé tout au long de la journée dans des occupations matérielles est en danger. Il pourrait oublier le Créateur et rejeter Torah et mitsvot, s'il en venait à penser que ce monde est l'essentiel et que la vie ici-bas est éternelle. Et c'est pourquoi Dieu vous a fait apprendre la mort brutale et totalement imprévue du Rav Yaakov zatsal, afin que vous réalisiez que ce monde est éphémère et que nul n'est éternel. »

Mes paroles eurent beaucoup d'effet sur mon interlocuteur, qui me demanda aussitôt un conseil pour ne jamais oublier ce message percutant qu'il venait de recevoir. Je lui suggérai de s'engager à un acte de son choix allant dans le sens d'une progression spirituelle.

« Je vais donner une somme importante à la tsédaka », s'engagea-t-il aussitôt.

Sa générosité me fit très plaisir, mais je lui rappelai qu'il était déjà très généreux et que sa main était toujours ouverte pour ceux qui en avaient besoin. Il devait donc plutôt se soucier de sa propre personne, de son âme, et se renforcer dans une mitsva vis-à-vis de son Créateur, mitsva par l'accomplissement de laquelle il mériterait de se rapprocher davantage encore de Lui. C'est ce qu'il fit, en s'engageant, à compter de ce moment, à observer scrupuleusement le Chabbat.

DE LA HAFTARA



« David rassembla de nouveau (...). » (Chmouel II chap. 6)

Lien avec la paracha : la haftara évoque la mort d'Ouza, qui s'était trop approché de l'arche de l'Alliance, événement à rapprocher de la mort de Nadav et Avihou, fils d'Aharon, qui avaient voulu s'approcher outre mesure de l'Eternel.

CHEMIRAT HALACHONE

La poussière de médisance

Lorsqu'on veille à ne pas médire, on peut justement être entraîné à prononcer des propos considérés comme de la « poussière de médisance ». Par exemple, celui qui affirme ne pas vouloir médire d'autrui laisse entendre qu'il aurait de quoi le blâmer.

Pour la même raison, il est interdit de dire « Je préfère ne pas parler d'autrui ».

Celui qui se trouve dans ce type de situation embarrassante doit s'efforcer d'orienter la conversation vers un autre sujet ou de faire comprendre aux autres qu'il ne détient aucune information sur l'individu en question.



PAROLES DE TSADIKIM

L'allergie à certains médicaments

La création entière, nous enseignent nos Sages, a été conçue pour être compatible avec la Torah et le respect des mitsvot. Dans le Zohar (Térouma), il est écrit que « Dieu regarda la Torah et créa le monde ». Notre mode de vie, notre conception de celle-ci et son but ultime doivent être déduits d'elle. C'est pourquoi seuls nos Sages, érudits en Torah, sont à même de discerner le bon du mal, la droite de la gauche.

Eux seuls, qui puissent leur conception du monde de la Torah, sont capables d'identifier la couleur bleu azur requise pour teindre les fils des tsitsit, de faire la distinction entre un acte bon et un autre réprimandable. Car, grâce à la sagesse de la Torah, tout le complexe de la création brille sous leurs yeux de manière claire. Elle leur permet d'appréhender la profondeur de chaque élément.

Rav Israël Zikherman chelita raconte le récit suivant, entendu de l'un des médecins qui s'occupa à l'hôpital du juste Rabbi Dov Yaffé zatsal, Machguia'h de la Yéchiva Kfar 'Hassidim, vers la fin de sa vie. Un jour, lorsqu'il voulut lui donner un médicament, il lui demanda tout d'abord, conformément aux consignes, s'il était allergique à certains médicaments et lesquels il prenait en ce moment.

Le Sage le questionna en souriant : « Quelle différence ? Vous voulez de toute façon me donner ce médicament, alors qu'est-ce que cela change si je suis allergique à un autre ou en prends d'autres actuellement ? »

Le praticien se donna la peine de lui donner une réponse détaillée : « Ecoutez, avant de donner un médicament à un patient, on est obligé de connaître son état général. Parfois, la combinaison de deux médicaments peut annuler l'effet de l'un d'eux. Il arrive aussi qu'un médicament soit utile pour le cœur, mais, dans certains cas, préjudiciable pour les reins. Un autre peut contribuer au bon

fonctionnement du foie, mais entraîner des problèmes digestifs. Chaque médicament doit être soigneusement calculé et il est absolument interdit d'en donner à un malade avant d'avoir vérifié de près son état. »

Lorsque le professeur sortit de la pièce, le Machguia'h se tourna vers son proche parent, qui était à ses côtés, et lui dit : « As-tu entendu les précautions à prendre avant de donner un médicament à quelqu'un ? Il faut d'abord connaître tout son passé médical. On peut en déduire de nombreux enseignements pour le service divin. »

« Par exemple, reprit-il, dans le cas où la halakha exige qu'on réprimande son prochain. Certains le font de manière brutale, avec colère, sans réfléchir à tous les problèmes que leurs propos risquent d'entraîner. Ils ne tiennent pas compte du niveau spirituel de leur interlocuteur, ne pèsent pas les dommages potentiels, susceptibles d'être plus considérables que les gains. »

« Le discours du docteur m'a appris aujourd'hui que la première chose à faire avant de formuler un reproche à autrui est de s'enquérir de sa sensibilité, de son état général. Il n'est pas du tout certain qu'on puisse le reprendre. Parfois, cela peut faire plus de mal que de bien. Il faut soigneusement peser le pour et le contre. »

Le Rav Zikherman poursuit : « Cet exemple s'applique également dans le domaine de la foi dans les Sages. Malheur au malade qui ignore les bases de la médecine. S'il compte sur sa propre compréhension et ne suit pas les instructions du docteur, il prendra n'importe quel médicament de son armoire semblant adaptée à son mal. Or, il n'est pas exclu qu'il agrave, au contraire, son état, voire même cause sa mort, à Dieu ne plaise. »

Tout homme sensé comprend que seul un spécialiste, qui a de longues années d'expérience dans la médecine et maîtrise la nature de différentes maladies, les divers médicaments les traitant et leurs effets secondaires, peut décider lequel prescrire à un patient et dans quelle dose, s'il a été informé de son état général. De la même manière, nous devons être conscients que seuls les Sages de la Torah sont en mesure de prendre des décisions critiques à notre sujet. »



PERLES SUR LA PARACHA

Le décès de justes, un signe concernant l'avenir

« Et Il s'irritera contre la communauté entière. » (Vayikra 10, 6)

Le futur du verbe yiktsof réclame des éclaircissements. Nadav et Avihou étant déjà morts, le passé aurait semblé plus approprié.

L'auteur de l'ouvrage Edout Biyossef (256) répond en s'appuyant sur l'enseignement de Rabbi Héchil de Cracovie selon lequel les justes meurent pour deux raisons : afin de ne pas être témoins de la détresse de leurs contemporains et pour leur apporter l'expiation. Pour la première, il faudrait que tous les Tsadikim décèdent et, pour la seconde, le décès d'un seul d'entre eux est suffisant.

Or, ici, deux justes trouvèrent la mort, donc, a priori, c'était pour leur éviter de voir les souffrances de leur génération, puisque, si la raison avait été autre, le décès de l'un d'eux aurait suffi. Nos ancêtres déduisirent de leur départ simultané qu'un malheur allait leur arriver, d'où le futur du verbe yiktsof.

L'interdit strict et la 'houmra'

« Afin qu'on distingue l'impur d'avec le pur, et l'animal qui peut être mangé de celui qu'on ne mangera pas. » (Vayikra 11, 47)

Logiquement, le verset aurait dû dire « de celui qui ne peut être mangé ». Pourquoi est-il écrit « de celui qu'on ne mangera pas » ?

Dans son ouvrage Yaguel Yaakov, Rabbi 'Haïm Yaakov Warchano zatsal de Salonique répond d'après une controverse des Richonim au sujet d'un certain poisson, le broubota. Certains affirment que, bien qu'il perde ses écailles quand on le sort de l'eau, du fait qu'il en a à l'intérieur de celle-ci, il est cachère.

Cependant, selon Rabbi Yéhouda Ha'hassid, celui qui en mange n'aura pas le mérite de manger du léviatan. Il rapporte l'avis de Rabbenou Ephraïm, qui permit au départ sa consommation, puis l'interdit, suite à un rêve où on lui dit qu'il avait permis la consommation de vermines. Il ajouta que quiconque cesse d'en manger sera comblé de bénédictions.

Par conséquent, même ceux qui interdisent sa consommation ne la prohibent pas formellement, mais en tant que 'houmra'.

Dès lors, nous comprenons le glissement de notre verset. « L'animal qui peut être mangé » se réfère à celui permis d'après la loi, tandis que « celui qu'on ne mangera pas » renvoie à l'animal qui, d'après la stricte loi, est permis à la consommation de par sa nature, mais qu'il est préférable de s'abstenir de manger.

Une ségoula pour avoir des garçons

« Afin qu'on distingue l'impur d'avec le pur. » (Vayikra 11, 47)

Ce dernier verset de la section de Chémini est juxtaposé au sujet ouvrant celle de Tazria, « Lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle ». Quel est le lien entre les deux ?

La Guémara (Chvouot 18b) nous le révèle : « Rabbi 'Hiya affirme, au nom de Rabbi Yo'hanan : quiconque fait havdala sur du vin à la clôture de Chabbat donnera naissance à des garçons, comme il est dit : "Afin qu'on distingue l'impur d'avec le pur", puis, immédiatement après : "Lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle." »

Nos Sages nous donnent ici une ségoula pour avoir des garçons : réciter la havdala sur une coupe de vin.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les pleurs et le repentir, des moyens de réparer

« Toute la maison d'Israël pleura ceux qu'a brûlés le Seigneur. » (Vayikra 10, 6)

Nadav et Avihou savaient que le jour de l'inauguration du tabernacle, une immense joie régnerait dans les sphères supérieures et inférieures. Dans les cieux, on partagerait la joie de Dieu, suite à la concrétisation de Son vœu de résider parmi Ses enfants, comme il est dit : « Ils Me construiront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux. » (Chémot 25, 8) Et, sur terre, la joie prédominerait également, car le déploiement de la Présence divine serait synonyme du pardon divin du péché du veau d'or. Or, Nadav et Avihou craignirent que ce débordement de joie empêche les enfants d'Israël de réparer l'atteinte portée par leur péché à l'ensemble des mondes.

En effet, s'ils étaient uniquement plongés dans la joie, leur esprit ne serait pas libre pour terminer de réparer le péché du veau d'or, qui avait entraîné le départ de la Présence divine. Et, s'ils ne mettaient pas à profit le jour de l'inauguration du tabernacle pour le réparer à la racine, l'Eternel risquait de nouveau de prendre congé d'eux.

Aussi, appliquèrent-ils la vérité énoncée par le verset « Mieux vaut aller dans une maison de deuil que dans une maison où l'on festoie » (Kohélèt 7, 2). Ils furent prêts à mourir le jour où la Présence divine reviendrait résider parmi le peuple juif, afin que ses membres déplorent leur disparition et, par ce biais, se repentent et se purifient complètement de toute trace de péché, permettant ainsi à l'Eternel de continuer à résider parmi eux.

Ces deux Tsadikim, fils d'Aharon, comprirent que la joie accompagnant le déploiement de la Présence divine ne pouvait pas, à elle seule, conduire les enfants d'Israël à une réparation absolue de leur péché. Pour cela, il était nécessaire qu'ils s'endeuillent, car ceci les conduirait à se remettre en question, à réfléchir pourquoi Dieu fut contraint de les quitter momentanément et à définir leur raison d'être sur terre.

Le Saint béni soit-il, conscient de leur pureté d'intentions, accepta leur démarche, comme le souligne notre verset « Toute la maison d'Israël pleura ceux qu'a brûlés le Seigneur » (Vayikra 10, 6).

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



La glace qui avait fondu

D'après la Torah, une alimentation cachère est la clé, la recette magique assurant à l'homme la réussite dans son existence spirituelle. Elle renforce l'homme et développe ses capacités mentales. A l'inverse, une nourriture non cachère cause des désastres au sein de l'âme humaine, obstrue son cerveau et entrave sa compréhension.

Cette recette magique ancienne nous a été révélée et certifiée par le plus grand Scientifique du monde, qui connaît les composants de tous les aliments, puisqu'il les a créés. Seul au Créateur, à l'origine de leur conception, sont révélés les résultats de recherches qui ne parviendront au monde de la science que des centaines d'années plus tard. Nous avons donc la chance de profiter d'une formule céleste, apte à améliorer notamment notre existence et nous permettre de réaliser nos aspirations dans tous les domaines de notre existence.

L'histoire juive est parsemée de milliers d'histoire d'héros, prêts à se sacrifier pour manger cachère, quitte à souffrir de la faim et à être réduits à des conditions très précaires. Cette semaine, nous nous pencherons sur la figure exemplaire de Rabbi Avraham Gan'govsky zatsal.

On raconte à son sujet (Vayomer Hinéni) qu'il ne mangeait de poulet et de viande que lorsqu'il était absolument certain que l'ensemble des lois complexes de cacheroute avaient été respectées et, même dans ce cas, il s'en abstint durant de longues années. Ses repas se composaient alors uniquement de légumes, de produits lactés, d'œuf et de pain.

Après avoir procédé à l'ablution des mains, il consommait son pain en se concentrant sur la mitsva de terminer une certaine quantité en un laps de temps défini. Puis, il passait aux autres aliments et, là, il était difficile de savoir s'il avait

perdu tout goût pour ceux-ci ou s'il était trop plongé dans son étude pour savoir ce qu'il mettait en bouche. Extérieurement, il semblait s'atteler à une tâche secrète et élevée. Par exemple, si on lui préparait un plateau avec une tranche de pain, un petit cube de beurre, de la salade, de la confiture, du fromage, du lait, de l'eau et du sucre, il mangeait ces aliments l'un après l'autre, tout seul, sucré ou salé. Il mettait en bouche le pain, puis, quand il terminait, le cube de beurre, etc. Lentement, patiemment et avec simplicité, peu importe quelles vitamines entraient ainsi dans son corps.

Il procédait discrètement à ce rituel, sans faire de grandes démonstrations extérieures d'ascétisme. Même le Chabbat, il ne choisissait pas les aliments à son goût, mais mangeait en l'honneur du jour saint, sans prêter attention à ce qu'on lui servait. Malgré cela, il ne manquait pas de remercier la Rabbanite une fois après l'autre en disant : « Que c'est bon, combien cela renforce-t-il mes os ! » ou d'autres formules encourageantes prononcées du fond du cœur.

Un de ses élèves proches témoigne : « Pendant près de quatre ans, j'étudiais avec lui en 'harouta. Souvent, on lui apportait un déjeuner chaud, mais il le mangeait toujours froid. A première vue, on pouvait croire que cette conduite n'était pas intentionnelle, mais que, tout simplement, il était toujours au milieu d'un passage du Maharcha ou du Rachba et ne voulait pas s'interrompre. Toutefois, il est très probable qu'il se comportât ainsi pour se conformer à un certain détail de la loi ou afin de briser tout attrait pour la nourriture, motifs qu'il dissimulait par humilité. »

Un autre disciple raconte : « Un jour, j'ai remarqué qu'au bord de la table, il restait une partie de son repas de la veille. En mettant de l'ordre, j'ai bien sûr jeté ces restes à la poubelle. Lorsque le Rav entra, il demanda : "Où est la nourriture que j'avais laissée ici hier ?" Etonné qu'il s'intéressait à cela, je répondis : "Pourquoi le Rav en a-t-il besoin ?" Le Tsadik m'expliqua : "Aujourd'hui, c'est Roch 'Hodech, c'est pourquoi j'ai gardé une partie du repas d'hier." Je m'excusai

auprès de lui et l'aideai à trouver un autre aliment supplémentaire en l'honneur de ce jour. »

Lorsqu'il désirait ajouter une denrée en l'honneur de Roch 'Hodech, il se rendait à l'épicerie et achetait ce qu'il y trouvait en premier ou ce que le vendeur lui suggérait. Vers la fin de sa vie, il buvait aussi du vin à cette occasion. Un jour où il était pressé, le commerçant lui proposa d'acheter une glace, il accepta et paya. Il la déposa sur la table de sa pièce, monta étudier au beit hamidrach et l'oublia complètement. Peu avant le coucher du soleil, il se souvint soudain qu'il n'avait pas encore mangé un aliment spécial en l'honneur de Roch 'Hodech. Il redescendit rapidement pour rejoindre son bureau, où il trouva évidemment la glace fondue.

On raconte qu'une fois où un avrekh espiègle lui proposa une glace pour Roch 'Hodech, il la fit fondre intentionnellement. Dans sa grande modestie, il n'en fit pas une grande histoire et accepta cette offre avec son naturel caractéristique. Face à l'assiette de glace et en présence de celui qui la lui avait offerte, il se plongea dans une réflexion passionnante sur la bénédiction à prononcer, qui dépendait de la combinaison de ses divers ingrédients. L'avrekh se mit lui aussi à réfléchir à ces lois complexes et, jusqu'à ce qu'ils eussent terminé de débattre du sujet, la glace avait fondu. Le juste la mangea donc dans cet état, sans oublier de remercier chaleureusement son acheteur.

Soulignons, pour conclure, que les membres de sa famille ont attesté ne l'avoir jamais entendu prononcer le mot « savoureux » au sujet d'un aliment. Au lieu de cela, il le qualifiait, par exemple, de « bon », de « particulier », de « sain » ou de « revigorant ». Sa manière de parler et sa conduite, empreintes de sainteté, correspondaient à merveille avec son mode de vie spirituel. Il ne se contentait pas seulement d'être très scrupuleux dans le respect de la cacheroute, mais s'efforçait de repousser toute attirance à la nourriture, se sanctifiant ainsi et vouant tous ses désirs au service divin, combinant simplicité et intelligence.

Chemini (170)

וַיְהִי בַּיּוֹם הַשְׁמִינִי (ט.א)

« Ce fut au huitième jour » (9,1)

Il est intéressant de constater que ce huitième jour, où fût inauguré le Michkan, possède un mélange : de joie : Le jour de l'inauguration du Michkan était aussi joyeux pour Hachem que le jour où Il a créé la terre et le Ciel (guémara Mégouila 10b). Par ailleurs, la Torah utilise la même terminologie : « Et ce fut le soir et ce fut le matin ». Dans les deux cas, le verset commence par : « Et ce fut », de souffrance. La Guémara (mégouila 10b) dit : « Nous savons par tradition que partout où il est écrit « vayéhi » (Et ce fut), c'est toujours l'expression d'une douleur ». Car deux enfants de Aharon, Nadav et Avihou, sont morts en ce jour, entraînant de la douleur chez tous les juifs qui ne comprenaient pas pourquoi un jour aussi joyeux devait comporter une si grande perte. Comment comprendre qu'il y avait deux sentiments opposés ? Selon Rav David Hoffman, cela illustre le fait que nous ne comprenons pas pourquoi Hachem agit ainsi, mais néanmoins nous devons croire d'un cœur rempli de émouna qu'il y a une raison derrière chaque chose, et que Hachem fait tout pour le bien. C'est la particularité de ce monde où un événement peut sembler bon ou mauvais, mais dans le monde de Vérité, nous prendrons conscience que ce n'était que bonté. C'est également cette force du yétsar arah : le doute mélange de : Hachem est bon, miséricordieux : comme par l'inauguration du Michkan, lieu de résidence de la Chékhina et Il est également, très rigoureux avec nous : comme par la mort des Tsadikim Nadav et Avihou : comment des personnes aussi élevées sont mortes en voulant faire Sa volonté. Lorsque D. applique la stricte justice même aux Tsadikim, on Le craint et on Le vénère, car on dit : si tel est le sort réservé aux Tsadikim, à plus forte raison le sort réservé aux réchaïm doit-il être sévère. (Rachi 10.3)

וְלֹזֶקְנִי יִשְׂרָאֵל (ט.א)

« Et les anciens d'Israël. » (9,1)

Rabbi Akiva a enseigné : Israël est comparé à un oiseau. De même que celui-ci ne peut voler sans ses ailes, de même Israël ne peut rien accomplir sans ses anciens. » (Vayikra Rabba 11,8). Le Rav Haïm Shmoulevitz note que cette similitude établie spécifiquement pour Israël montre que, par leur nature même, les nations diffèrent profondément de notre peuple. De même que les animaux non volatiles sont à même d'accomplir

dûment leurs missions sans ailes, et que celles-ci leur seraient totalement inutiles, de même les nations du monde peuvent-elles remplir leurs rôles sans « anciens ». Mais Israël, quant à lui, est comparé à un « oiseau » : s'il perd ses ailes, il est privé d'un élément vital et se retrouve dans un état plus grave que les autres animaux, car il ne peut même plus marcher. Telle est la nature profonde de notre peuple : Nous détacher de nos « anciens » nous fait perdre notre principe vital et nous rend incapables d'agir.

« Talelei Orot » du Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal

וַיָּקְרֹבוּ כָל הָעָדָה וַיַּעֲמֹדוּ לִפְנֵי ה' (ט.ה)

« Toute l'assemblée s'approcha et se tint devant Hachem » (9,5)

Le Ari zal avait l'habitude de dire qu'avant d'accepter sur nous la souveraineté de Hachem, on doit tout d'abord accepter sur nous la Mitsva : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». On trouve une allusion à cela dans le verset : d'abord « Toute l'assemblée » unifiée, et c'est seulement ensuite qu'elle « s'approcha et se tint devant Hachem ». Dans cette nécessité d'aimer son prochain comme soi-même, le Ari zal a institué un court passage à lire avant même de commencer notre prière du matin. On y trouve : Je prends sur moi de recevoir la Mitsva positive d'aimer mon prochain comme moi-même, et je vais aimer tout un chacun (du peuple) d'Israël (comme moi-même) ..., et je prends sur moi de venir prier devant le Maître de tout, Hachem. On voit le même schéma : l'amour de mon prochain est la condition préalable à pouvoir venir me rapprocher de Hachem, par la prière.

וַיִּשְׁאַל אַהֲרֹן אֶת (יְהוָה) יְדֵיו אֶל הָעָם וַיְבָרֶכֶם (ט.כב)

« Aharon éleva ses mains vers le peuple et les bénit » (9,22)

Bien qu'il soit écrit dans la Torah : « yadav » (ses mains), on doit le lire : « yado » (sa main). Pourquoi cela ? C'est peut-être l'origine de l'habitude des Cohanim de joindre leurs mains en une seule au moment de bénir. Cela nous enseigne que la bénédiction ne vient sur les juifs que lorsqu'il y a de l'unité parmi eux.

Rabbi Yonathan Eibshitz

Après avoir achevé son premier service sacrificiel, Aharon a bénii le peuple dans la joie et récité pour la première fois la bénédiction des Cohanim, birkat

Cohanim Aharon, dont la nature ainsi que celle de ses descendants, se caractérise par une profonde générosité et un grand amour du prochain, éprouvait un désir ardent de bénir le peuple. Pour le récompenser, Dieu a accordé aux Cohanim la Mitsva et le privilège de transmettre au peuple la birkat Cohanim.

Sfat Emet

וַיֹּאמֶר ה' אֶל מֹשֶׁה וְאֶל אַהֲרֹן לֵאמֹר אַל־אָלֶת (יא.א.)
« Hachem parla à Moché et à Aharon pour leur dire » (11,1)

En général, la Torah dit : « Hachem parla à Moché et à Aharon pour dire. Pourquoi ici écrit-elle : «pour leur dire » ? Ce verset introduit le passage des animaux cachers. Or, nos Sages disent sur Moché, que comme il sera amené à parler avec Hachem, il ne devait pas, même nourrisson, consommer du lait d'une Egyptienne. De même, comme tous les juifs seront amenés, dans les temps futurs, à parler avec Hachem, il convient déjà dans ce monde de se purifier et de ne pas introduire des aliments non cachers dans leur bouche. Cela est en allusion dans ce verset : « Hachem parla à Moché et à Aharon » en vue de leur transmettre les lois de cacherout de sorte que les juifs préservent leur bouche ; « Pour leur dire » pour pouvoir leur parler dans les temps futurs.

Kedouchat Levi

וְאֶת הַקְּפִידָה (יא.ט)
« Et la cigogne (hassida) » (11,19)
 La cigogne fait partie de la liste des oiseaux expressément interdits à la consommation par la Torah. Rachi (Houlin 63a) enseigne : Pourquoi [en hébreu, la cigogne] est-elle appelée hassida ? Parce qu'elle est généreuse (héssed) vis-à-vis des autres membres de son espèce et partage avec eux sa nourriture. La question se pose, si elle est tellement charitable, pourquoi fait-elle partie des oiseaux non cacher ? Le Rabbi de Rizhin réponds que c'est parce qu'elle ne fait preuve de bonté qu'avec les membres de son espèce mais ne viendra jamais à l'aide des autres. Pour le judaïsme, une telle 'qualité' n'a rien d'admirable. Dans son commentaire sur ce verset, Ibn Ezra fait remarquer que cet oiseau fait son apparition à des moments spécifiques de l'année. Le Rabbi de Kotsk ajoute : Ceux qui se conduisent extérieurement avec hassidout (piété) à certains moments de l'année, aux jours redoutables ou aux fêtes, sont comme la hassida. Ce sont des personnes qui n'ont pas de bonnes qualités.

Les poissons :

La Michna Nida (chap.6) dit : Tout [poisson] qui a des écailles a aussi des nageoires, mais il en existe

qui ont des nageoires et pas d'écailles. Cela signifie que même si on ne lui a pas trouvé de nageoires, le poisson est cachère, car il en avait certainement, mais on ne les a pas vus. Cette règle a engendré la halaha connue : si on trouve des écailles sur un morceau de poisson, cela suffit pour le déclarer cachère, car il n'existe pas de poisson avec des écailles, et sans nageoires. Qui peut affirmer cela sans connaître tous les millions de poissons des mers et des fleuves du monde entier ? Comment les Sages ont-ils pu certifier une telle règle ? Cela prouve que leurs paroles puisent leur source dans le Ciel. Dieu a révélé oralement à Moché, qui l'a enseigné aux Sages d'Israël, qui l'ont ensuite transmis de génération en génération. C'est un preuve irréfutable que les paroles de nos Sages, la Torah Orale, sont, elles aussi, d'origine Divine.

Rav David Chaoul Greenfeld

Halakha: Lag Bahomer (33 jour du omer)

On ne dit pas de Taharounim dans la Tefila le jour de Lag Bahomer en l'honneur de la Hiloula de Rabbi Chimon Bar Yohai, certains disent c'est le jour où Rabbi Akiva a donné la 'Semikha' à cinq de ses élèves et parmi eux Rabbi Chimon Bar Yohai , certains ramènent que c'est le premier jour où la 'manne' est tombée dans le désert pour les bné Israel.

Tiré du Sefer « Pisqué Téchouvot »

Diction : L'Homme se soucie de ce dont il a besoin, mais non de ce que Hachem attend de lui.

Rabbi Chnéor Zalman

Chabbat Chalom,

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרדים, מאיר בן גבי זווירה, ששא בינוין בין קארון מרים ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרדים, שלמה בן מרדים, חיים אהרון לייב בן רבקה, שמחה ג'וזית בת אליז, אביש ישוף בן שרה לאה, אוורייל נסם בן שלוחה, פינייג אולגה בת ברונה, רבקה בת ליזה, רישויר שלום בן רחל, נסמי בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרדים, יעל בת כהונון, חנה בת ציפורה, מאיר בן ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קללה לרבקה בת שורה. רוע של קיימת לחניאל בן מלכה ורות אורליה שמחה בת מרדים. זיווג הגון לאלווי וחל מלכה בת החשמה. לעליוי נשמה : ג'ינט מסעודה בת ג'ילוי יעל, שלמה בן ממחה, מסעודה בת בלחה. יוסף בן מיכעה.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr

MAYAN HAIM

edition

CHEMINI

**Samedi
10 AVRIL 2021
28 NISSAN 5781**

**entrée chabbat : 20h15
sortie chabbat : 21h25**

- | | |
|-----------|--|
| 01 | Le dilemme de Moché
Elie LELLOUCHE |
| 02 | Faire téchouva comme un michkan
Ephraïm REISBERG |
| 03 | Les fautes involontaires des tsaddiqim
Yossef-Shalom HARROS |
| 04 | Crime et complexité du châtiment
Israël BENZVI |

LE DILEMME DE MOCHE

Rav Elie LELLOUCHE

Constatant, lors de l'inauguration du Michkan, le premier Nissan 2449, que le bouc offert pour le nouveau mois avait été brûlé, Moché s'irrite. Certes, tant que Nadav et Avihou, les deux premiers fils de Aharon morts tragiquement ce même jour, ne sont pas enterrés, le statut de *Onen* affecte leur père et ses deux enfants restés en vie, Él'azar et Ithamar. À ce titre, toute consommation de sacrifice leur est interdite. Cependant, ce jour d'inauguration est un jour exceptionnel repoussant les règles du deuil, il ne saurait être question pour les Cohanim, à peine intronisés, de ternir l'éclat de ce moment. Enquêtant sur les causes de cette incinération, Moché apprend, comme il le supposait, que les enfants de Aharon sont à l'origine de ce qu'il considère comme un méfait.

Préférant ne pas répondre à leur Maître Moché, qui plus est en présence de leur père, Él'azar et Ithamar laissent Aharon argumenter. «Oui, explique Aharon, j'ai moi-même offert ce sacrifice aujourd'hui. En effet, bien que *Onen*, le Cohen Gadol peut servir au Michkan, poursuit le frère de Moché. Cependant, comment aurions-nous pu consommer ce sacrifice offert pour le Roch 'Hodech ? Certes, bien que *Onénim*, nous nous devons de respecter le rituel relatif à l'inauguration du Michkan, afin de ne pas en ternir la joie. Mais ce sacrifice, lié au nouveau mois, n'en fait pas partie. Aussi, conclut Aharon, si tu as entendu, de «La bouche de Hachem», que nous devions consommer les sacrifices particuliers de ce jour, ceci ne peut concerner les sacrifices réguliers, tel que le bouc de Roch 'Hodech: 'Im Cham'ata BéQodché Cha'a, Ene Lé'kha LéHaqel BéQodché Dorot – Si tu l'as entendu s'agissant des sacrifices exceptionnels, tu ne peux le permettre pour autant en ce qui concerne les sacrifices des générations» (confer Rachi sur Vayiqra 10,19).

Écoutant jusqu'au bout l'argumentation de son frère, Moché réalise son erreur. Porté par la profonde honnêteté qui le caractérise, le fidèle serviteur de Hachem reconnaît sa méprise: «**Vaychama' Moché Vayitav Bé'Énav** – Moché entendit et il approuva» (Vayiqra 10,20). Rachi précise : Il reconnut son erreur et n'eut pas honte de dire: « je ne le savais pas». Allant encore plus loin, Nos Sages rajoutent: Il reconnut son erreur et ne s'autorisa pas à dire: «Je ne l'avais pas entendu», avouant qu'il avait effectivement reçu cet enseignement de «La bouche de Hachem», mais qu'il l'avait oublié (Zéva'him 101a).

Cette conclusion apportée, que ce soit par Rachi ou par nos Sages, à ce dialogue entre Moché et son frère est surprise. La Torah semble ici, selon eux, faire l'éloge du plus grand de nos prophètes quant à sa probité. Moché avoue son erreur ! Quoi de plus normal

s'agissant d'un serviteur fidèle à Hachem ! Pourrait-on imaginer notre plus grand Maître céder au mensonge ? Si certains commentateurs veulent voir dans ces précisions de nos Sages, l'ampleur de l'épreuve que représente le fait de reconnaître son erreur et de se soumettre à la vérité au point que surmonter une telle épreuve ait pu constituer pour Moché lui-même une marque de grandeur, cette approche reste, malgré tout, difficile à accepter. Ce d'autant plus que nos Sages rapportent (Vayiqra Rabba) que Moché déléguera des émissaires dans l'ensemble du camp, les chargeant de faire savoir qu'il avait oublié une Hala'kha qu'il avait pourtant entendue de Hachem lui-même.

Ces interrogations amènent Rav Hayim Shmoulévitz à une toute autre interprétation de l'attitude de Moché. Celui-ci, explique le Roch Yéchivat Mir, aurait été fondé à dissimuler son oubli en arguant qu'il n'avait pas reçu de message divin confirmant l'argumentation que venait de lui présenter son frère. En effet, avouer avoir oublié une Hala'kha que Hachem lui avait transmise pouvait nuire à l'authenticité de la parole divine portée par la Torah, authenticité dont Moché était le garant. Si ce n'est les deux premiers des dix commandements, toute la Torah nous a été transmise par Moché. En ce sens, mentir, pour le plus grand de nos prophètes, pouvait apparaître comme une mesure d'exception impérieuse, à l'instar de l'attitude qui fut celle de Rabbi Yéhouda HaNassi lorsqu'il prit la décision d'enfreindre la Torah en mettant par écrit la Loi Orale, et ce afin de protéger la Torah elle-même et son message éternel.

Malgré tout Moché ne céda pas à cette tentation. Rivé solidement à l'injonction de cette même Torah qui ordonne: «**Éloigne-toi de toute parole mensongère**» (Chémot 23,7), Moché reconnaît sans aucune honte son erreur. La raison d'une telle décision, Rav Hayim Shmoulévitz la voit dans le regard sans concession que notre plus grand Maître porte sur ses motivations les plus profondes. Débusquant un infime intérêt personnel quant au fait de taire la vérité, attitude qui lui éviterait la honte liée à l'oubli d'une Hala'kha énoncée directement par Hachem, Moché comprend que la 'Avéra qu'il commettait en mentant n'obéirait pas à une démarche d'une pureté absolue. Déterminé à ne pas perdre son âme, fut-ce au prix d'une mise en cause de sa fiabilité quant à la transmission de la parole divine, Moché décide de faire savoir à l'ensemble du peuple son oubli coupable, délivrant, du même coup, à celui-ci un message éternel qui pourrait se résumer à ceci : aucun calcul visant à défendre l'honneur de Hachem et de sa Torah ne saurait se faire en portant atteinte aux principes édictés par cette même Torah, dès lors que s'y mêle un intérêt personnel, aussi infime soit-il.

Le nom de la Parachat Chemini (littéralement : le huitième) fait référence au fait que, le huitième jour du mois de Nissan, le Mishqan (Sanctuaire) fut définitivement dressé.

En effet, à l'issue de la période séparant le lendemain de Yom Kippour (date à laquelle commencent les appels aux dons nécessaires à sa construction) et le 25 Kislev, le Mishqan était entièrement prêt. Hachem ordonna cependant d'attendre le mois de Nissan (soit trois mois supplémentaires) pour qu'il soit érigé.

Pourtant encore, depuis Roch 'Hod ech Nissan et pendant sept jours consécutifs, Moshé Rabbenou montait entièrement le Michqan puis le démontait le jour même. Certains disent que cette opération se produisait trois fois par jour.

À l'issue de ce délai, la Torah relate : « **Quand on fut au huitième jour, Moshé manda Aharon et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël** » (Vayikra 9, 1).

« **On prit tout ce qu'avait ordonné Moshé, pour l'amener devant la Tente d'assignation. Toute la Communauté s'approcha, et se tint debout devant Hachem.** Moshé dit : « Ceci est la chose qu'a ordonnée Hashem ; c'est ce que vous ferez, pour que vous apparaissiez la gloire de Hashem. » » (Ibid. 9, 5-6)

Ce jour, le huitième du mois de Nissan, le Mishqan fut dressé sans devoir être démonté et put remplir sa fonction de manière systématique : permettre au peuple Juif de pouvoir apporter ses offrandes et divers sacrifices.

Nous pouvons nous interroger sur la nécessité de devoir, durant sept jours, monter et démonter le Sanctuaire. À quel besoin cet ordre divin était-il censé répondre ?

De plus, le premier mot de la Paracha, introduisant les événements précités, est "Vayehi" ("quand on fut") qui, dans le langage de nos Sages (Meguila 10b) est toujours synonyme de tristesse. Comment comprendre l'emploi de ce mot tandis que l'événement annoncé est l'établissement du Sanctuaire de la Présence Divine, qui n'a pas reposé sur la Terre de-

puis la faute d'Adam ? Au contraire, peut-il y avoir une plus grande joie que de concrétiser un tel moment ?

Le Netivot Chalom (Rabbi Chalom Noah Barazowski, 1911-2000) établit un parallèle allégorique intéressant entre ces événements et la Teshouva, le repentir de l'Homme. Notre vie (en particulier spirituelle) est une continuité ininterrompue de "hauts et de bas", de succès et d'échecs. Nous pouvons enchaîner durant plusieurs heures voire plusieurs jours de nombreuses Mitsvot et d'heures d'étude, pour ensuite être confronté à la faute.

Autrement dit, nous construisons au quotidien notre Michqan personnel. Seulement, il arrive qu'un coup malheureux - la faute - fasse voler en éclats ce château de cartes si lentement construit.

C'est ainsi que Moshé monte et démonte chaque jour le Michqan, mimant ainsi notre propre vie personnelle, faite de construction et de destruction. Ce faisant, il nous apporte une leçon essentielle : celle de rebâtir le Mishqan le lendemain. C'est l'idée de pouvoir reconstruire ce qui est cassé par la faute, se relever de son échec pour continuer à avancer, sans se soucier de la chute de la veille. C'est le principe même de la Teshouva que de faire un bilan du passé et du présent qui, s'il passe par une prise de conscience souvent pénible, doit inéluctablement aboutir par de nouvelles résolutions - une reconstruction - en excluant totalement la position stagnante dans le désespoir.

Persévérant dans cette voie, l'Homme voit les fruits de ce système. Car après sept jours de montage/démontage, le Michqan atteint finalement le stade de *yom hachemini*, celui du huitième jour.

Le chiffre sept fait régulièrement référence dans la Tradition à l'ordre établi et aux données inhérentes aux lois de la nature. Le chiffre huit, a contrario, fait toujours référence à la dimension surnaturelle des choses.

Après que le Michqan ait été monté et démonté dans une dynamique propre au monde de l'ordinaire, il atteint une dimension surnaturelle.

De même, après avoir peiné avec difficulté dans un système de construction/destruction personnel, Hachem promet finalement à l'Homme une aide céleste - un huitième jour - pour parvenir à un état de stabilité parfait dans son processus de repentir.

C'est en ce sens que nous pouvons comprendre que Moshé ait réuni les enfants d'Israël en leur enjoignant : « **ainsi ferez vous pour que vous apparaissiez la gloire de Hachem** » (Ibid. verset 6)

Ce verset signifie alors : « Cet étrange spectacle auquel vous avez assisté durant les sept premiers jours devra être réalisé sur chacune de vos personnes ("ainsi ferez-vous") pour arriver à un état où vous pourrez vous-même vous considérer comme les réceptacles de la présence de Hachem ("pour que vous apparaissiez la gloire de Hachem"). »

C'est également en ce sens que nous pouvons comprendre l'avis selon lequel le Michqan était monté et démonté trois fois par jour, au cours de chacun des sept jours. La somme totale des opérations est portée à vingt-et-un, soit la valeur numérique du Nom Divin *E-h-yé* ("Je serai"), qui est le Nom relatif à la Teshouva, et qui représente l'attitude même du repenti : « Je serai » quelqu'un de meilleur.

Le repentir passe systématiquement par une remise en question de nos actions. La personne prend conscience de ses échecs et manquements. On comprendra alors l'usage du terme « *Vayehi* » ("et ce fut") introduisant la Paracha Chemini.

Ce terme est, d'après le Talmud, en plus de son sens littéral, synonyme d'un soupir de tristesse, comme pour exprimer l'état moral où se trouve la personne lorsqu'elle reconnaît ses erreurs passées, avant de pouvoir faire Teshouva et accéder au Yom Hachemini, celui de la stabilité et du plein repos de la Présence Divine sur nos personnes.

Il est écrit dans le traité Chabbat p.11: « On ne lira pas pendant Chabbat à la lueur d'une bougie. » La Guemara sur place ne semble pas donner plus d'explications.

Une page plus loin, Rabbi Nathan rapporte l'histoire de Rabbi Yishmael, qui, lisant durant le Chabbat près d'une bougie, s'oublia et la pencha pour mieux s'éclairer (action prohibée par nos Sages car elle ravive la flamme). Il s'exclama alors «Combien grandes sont les paroles des Sages ! ».

Les commentateurs expliquent que Rabbi Yishmael s'est émerveillé devant la sagesse de la Mishna qui a préféré ne pas donner de raison à cet interdit ; En effet, si l'interdit n'était qu'à titre préventif, en vue de ne pas toucher au feu, un homme sûr de lui-même, ne se serait peut-être pas senti concerné par la chose.

Tossefot sur place s'interroge : On trouve une règle dans le traité Ketuvot selon laquelle Hashem, dans Sa grande bonté, protège le Tsaddiq de la faute involontaire.

Pourtant on voit bien dans le traité Chabbat que rabbi Yichmael a malheureusement transgressé un interdit *bechogeg* (involontairement) !

Un tel cas n'est pas isolé dans la Guemara, et il arrive aux Tsaddiqim de fauter ainsi: Dans Makot (daf Hé), on rapporte que Rabbi Yehouda ben Tabay a entraîné la mort d'un « *'ed zomem* » (faux témoin) alors qu'il était seul.

Certes, il a débarrassé le monde d'une mauvaise personne mais d'après la halakha stricte, ce témoin seul n'était pas passible de mort. Dans Ketuvot, on lit que rav Menaché pratiqua la 'avoda zara par erreur : apercevant une idole, il avait par mépris balancé dessus une motte de terre. Les

gens de l'endroit lui apprirent que c'était la manière de la servir !

Ainsi, au cours de l'histoire, on compte de nombreux cas où le Tsaddiq trébuche involontairement.

Que faire de la garantie de Hashem ? Il est bien sûr exclu de supposer que ces hommes n'étaient pas Tsaddiqim ! Comment alors expliquer leurs fautes involontaires ?

Tossefot répond par un grand 'hiddouch : lorsqu'on dit que Hashem protège le Tsaddiq de la faute, ce n'est pas de toutes les fautes, mais seulement celles liées à la consommation des aliments : Dieu empêche le Tsaddiq de manger taref. Il est donc normal que Rabbi Yichmael n'ait pas bénéficié de la protection divine.

On pose une très célèbre question sur, et à partir de ce Tossefot (certains l'attribuent à la mère de Rabbi Akiva Eiger.)

Il existe un poisson appelé « *Barbouta* » (Turbot) qui possède des écailles lorsqu'il vit en milieu sous marin mais qui les perd une fois pêché. Certains décisionnaires comme Rabbénou Tam l'autorisent à la consommation, et d'autres avis (Peri 'hadash, ou encore le Yad Mordekhaï, père du Rouv) l'interdisent.

À son propos, on apprend dans le Sefer Terouma que Rav Efraim a décrété ce poisson cacher et en a mangé. La nuit suivante, des anges sont venus le voir en rêve et lui ont dit qu'ils avaient consommé des *Cheratzim* (animaux impurs). Il fit Teshouva et changea sa décision.

Cependant la question persiste: Comment un Tsaddiq a-t-il pu fauter sur une nourriture taref ?

Cette interrogation est d'autant plus forte que le Arizal puis le

'Hatam Sofer disent que celui qui fait attention au 'Hametz à Pessa'h est garanti de ne pas fauter toute l'année.

Alors comment s'arranger pour Rabbi Efraim et Rabbi Yishmael ? Eux qui sont des Tsaddiqim bénéficiant de la protection de Dieu « *Midé Akhila* » et n'ont pas pu consommer de 'hametz à Pessa'h ! Ils bénéficient donc aussi de la garantie du Arizal de ne pas fauter toute l'année ! Comment Rabbi Yishmael a-t-il pu déplacer une flamme le Chabbat, lui qui était « couvert » des deux assurances ?

On peut répondre que l'on parle peut-être seulement de Pessa'h, et qu'ils avaient transgressé l'interdit de *Bal Yeraé* (que le 'hamets ne soit pas vu), ce qui ferait perdre la protection du Arizal tout en conservant celle de Hashem.

Mais surtout, bien évidemment, même si l'on bénéficie de la protection divine, cela ne veut pas dire que nous n'avons plus de *Be'hira* (de libre arbitre). L'homme dispose toujours de son libre arbitre, et il est faux de penser qu'en étant un Tsaddiq, on serait préservé de toute faute.

Enfin, pour répondre à la transgression de Rav Efraim, Dieu nous protège des fautes *bechogeg* (involontaires), et ce n'était pas entièrement son cas.

Preuve en est qu'il a changé son psak (sa décision halakhique) et a rendu le Barbouta non cacher. Si au cours de cette nuit il avait rêvé que des anges lui annoncent que Chabbat est devenu facultatif, il se serait réveillé le lendemain et aurait fait abstraction d'un songe semblable. S'il a changé d'avis pour ce poisson, c'est qu'il n'était pas entièrement convaincu lors de sa première prise de décision !

CRIME ET COMPLEXITÉ DU CHÂTIMENT

« Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens, et apportèrent devant Hashem un feu étranger sans qu'il le leur eût commandé. Et un feu s'élança de devant Hashem et les dévora, et ils moururent devant Hashem. » (Wayiqra 10,1-2)

Rashi commente : « Rabi Eli'èzer a enseigné : "Les fils de Aharon ne sont morts que pour avoir professé une halakha en présence de Moché, leur Maître." Rabi Yichma'el a enseigné : "Parce qu'ils sont entrés dans le sanctuaire après avoir bu du vin...". La preuve en est qu'après leur mort, il a été fait interdiction à ceux qui restaient d'entrer dans le sanctuaire après avoir bu du vin (verset 9). Cela ressemble à un roi qui avait un habitué de la maison [qu'il fit mettre à mort sans que nul ne sût les raisons de sa disgrâce. À son successeur il donna des ordres précis sur différents sujets. On comprit alors les raisons de la défaveur du premier et de son exécution] (Wayiqra rabba 12). »

Notre stupéfaction devant la mort des deux frères et la faute qui en fut la cause, année après année lorsque revient la Parashat Shémini, reste entière. Naturellement les commentaires sont très nombreux.

Le Maharal suggère que lorsqu'un feu céleste descendit sur l'autel extérieur, il sembla que la séquence miraculeuse était terminée. Un feu semblable n'enflamma pas l'encens, les « Qétoret ». Nadav et Avihou virent ici une occasion d'accomplir une mitsva unique dans l'histoire ! Ils s'en saisirent, ajoutant leur amour de Dieu à celui qu'il venait de manifester pour le Klal Israël. Cette 'Avodah, ce service ne nous apparaît pas clairement comme « étranger ». Les Qétoret font partie du service quotidien du Sanctuaire, et revêtaient peut-être une importance plus grande à ce moment là, après que Hashem eût manifesté Sa Présence par le biais d'un feu céleste. Dans une approche différente, on pourrait dire que Nadav et Avihou agirent avant que le feu ne descendît du Ciel. Ils observèrent la manière dont les Qorbanot étaient disposés sur le Mizbé'a'h extérieur, sans que rien ne se produisît. Ils pensèrent que la suite logique était que l'être humain mit lui-même le feu sur l'autel.

Quoiqu'il en soit, il faut expliquer ce que fut leur faute.

Rashi semble en effet résoudre le problème en en créant un autre !

Si le véritable péché des fils d'Aharon est d'avoir manqué du respect dû au Sanctuaire en y entrant en état d'ébriété, pourquoi la Torah n'en dit-elle rien, et ne parle-t-elle que d'un « feu étranger » ?

En réalité, la réponse de Rashi offre une solution à de nombreuses questions soulevées par cet épisode tragique.

L'Avodat Hashem exige un esprit clair. Les deux frères n'auraient jamais du se mêler que

quelque Avodah que ce soit sous l'influence du vin. Le feu qu'ils amenèrent n'était pas « étranger » au sens de l'appartenance à une autre culture, mais plutôt « au-delà » des limites d'un comportement adapté à la sainteté des circonstances. Et bien qu'extérieurement, leur conduite n'apparût pas comme inappropriée, leurs actes étaient étrangers à la véritable essence de l'Avodat Hashem. Ignorer cette dimension essentielle du Service réduisit leur action à un exercice profane, à quelque chose « que Hashem n'avait pas ordonné ! » Leur mort par le feu correspondait, mida kénégued mida, à leur faute. On peut aussi expliquer ce « feu étranger – Esh zarah » d'une manière plus proche du sens simple de cette expression. Rabbi Éli'èzer admet que Nadav et Avihou n'auraient pas du amener un feu sans instructions précises de Hashem. Ce feu n'avait pas sa place dans le Mishqan, et lui était donc bien « étranger ». On reste cependant étonné par le caractère instantané de la justice divine, habituellement bien plus lente, et laissant patiemment toute latitude à l'homme pour la Teshouva, un des principes fondateurs de la Création divine !

Rashi explique donc cette hâte inaccoutumée de deux manières: d'abord, les frères ont agi avec précipitation, en tranchant la Halakha, sans prendre conseil ni de leur père, ni de leur oncle, et la mirent en application sans attendre. Mesure pour mesure, à nouveau, la sanction les frappa sans aucun délai.

D'autre part, s'ils sont entrés dans le Mishqan ivres de vin, il y avait là une profanation de la Qédousha du Mishqan, qui ne peut tolérer autre chose que la plus grande concentration et disponibilité du corps et de l'esprit, consacrés au Service divin. Et c'est parce que leur conduite était entièrement incompatible avec la Sainteté du Sanctuaire que la sentence divine ne put souffrir aucun délai.

Tout irait bien, n'était ce que Rashi enseigne par ailleurs dans la Parashat Mishpatim : « Ils virent le Éloqim d'Israël : Ils ont regardé, ils ont contemplé, se rendant ainsi passibles de la peine de mort. Toutefois, le Saint bénit soit Il n'a pas voulu troubler la joie de la Torah, et Il a attendu, en ce qui concerne Nadav et Avihou, jusqu'au jour de l'inauguration du tabernacle. » (Rashi sur Shemot 24,10)

S'il en est ainsi, quel besoin avons-nous des explications de notre Parasha? Nadav et Avihou n'étaient-ils pas condamnés depuis Matané Torah?

Il faut essayer ici d'approcher le fonctionnement complexe des rouages de la Justice divine. Si un homme survit à l'étincelle de « colère » divine au moment où elle est prête à se manifester contre lui, il « gagne du temps ». La sentence sera probablement exécutée, mais plus tard, à l'occasion d'une nouvelle transgression possible de mort. Dieu nous en préserve. Nadav et Avihou avaient obtenu

Israël BENZVI

au Sinaï une sorte de sursis, jusqu'à ce qu'ils commettent une nouvelle transgression.

Est-ce que cela signifie qu'ils n'ont subi aucune peine pour leur première faute, et n'auraient été sanctionnés que pour la seconde ? Non, répond le Maharal, les deux fautes sont liées. Ils n'auraient pas agi d'une manière inappropriée dans le Mishqan s'ils n'avaient déjà fauté d'une manière semblable au Sinaï.

Le Zohar haQadosh explique c'est le même orgueil qui les a menés aux deux transgressions. Nous n'en avons pas fini ! Dans la Parashat Eiqev on apprend de la bouche de Moshé : « Aharon aussi avait gravement irrité Hashem, qui voulait l'anéantir: j'intercéda pour Aharon aussi en ce temps-là. » (Devaram 9,20)

Rashi, après avoir établi qu'ici, « anéantir » signifie faire mourir ses enfants ajoute : « Ma prière a été efficace pour obtenir un demi-pardon : Deux [de ses fils] sont morts et deux sont restés en vie. »

La mort de Nadav et Avihou n'aurait rien à voir avec tout ce qu'on vient d'expliquer à grand-peine : c'est la participation de leur père à la faute du veau qui en est la cause ! Mais à nouveau, il n'en va pas ainsi.

En règle générale, Hashem ne punit pas les enfants pour les fautes de leurs pères. 'Hazal nous enseignent cependant que si les enfants poursuivent dans la même voie mauvaise, la faute du père pèsera également sur eux ! Et bien que ce ne soit pas Son habitude, il arrive que Hashem sanctionne un grand Tsaddiq à travers ses enfants. Néanmoins, si Nadav et Avihou n'avaient pas eux-mêmes commis ces fautes, au Sinaï comme à l'inauguration du Mishqan, la faute d'Aharon n'aurait pas eu de portée en ce qui les concerne.

Il reste à faire la lumière sur un autre commentaire de Rashi, qui paraphrase la réaction de Moshé à la mort de ses neveux : « Aharon, mon frère ! Je savais que la maison serait sanctifiée par ceux qu'aime l'Omniprésent, et je me demandais : "Sera-ce par moi ou par toi ?" Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi » (Torath Kohanim).

Et voilà le problème à nouveau ouvert : n'y avait-il pas de raison de faire mourir ces hommes, estimés supérieurs à Moshé et Aharon eux-mêmes ?

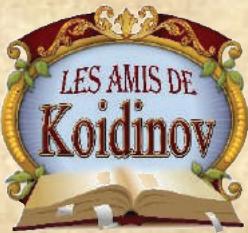
Il est bien sûr évident que Hashem n'aurait certainement pas fait mourir ces grands hommes sans un motif indicutable !

Hashem savait que Nadav et Avihou, par leur faute, joueraient un rôle magnifique pour sanctifier le Nom divin. Et cette connaissance, dans cette dynamique de la Création divine qui échappe à l'intelligence humaine, n'a pas d'influence sur le libre arbitre de l'homme, qui reste, en toute circonstance, responsable de ses choix !

Adapté d'un Ma'amar de Né'hama Stampfer sur le Gour Arie de Maharal de Prague (Torah.org).

Ce feuillet d'étude est dédié à la mémoire de Elisha ben Ya'acov DAIAN





Parachat Chemini

Par l'Admour de Koidinov chlita

Moché dit aux Béné Israël : « ceci est la chose que Hachem a ordonné, faites-la, et vous apparaitra la gloire de Dieu ».

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה זֶה הַקְּבָר אֲשֶׁר צִנָּה יְהֻנָּה פְּעֻשָׂיו וַיֵּרֶא אֱלֹהִים כִּבְנֵז יְהֻנָּה

(ויקרא ט ו)

Le midrach Yalkout commente : “ Moché dit aux Béné Israël : « faites disparaître ce mauvais penchant de votre cœur, et vous serez tous unis dans la crainte de Dieu ; grâce à cela, vous apparaitra la gloire de Dieu » ”.

Il nous faut comprendre de quel mauvais penchant s’agit-il. A cet effet, il est ramené dans Or HaMéir sur le verset (chapitre 8, verset 9) dans Chir Hachirim à propos de la avodat Hachem (service divin) :

“Si elle est une muraille, bâtissons dessus une tourelle d’argent ; et si elle est une porte, entourons-la d’un panneau de cèdre.” (אם חומת היא ובנה עליה טירת כסף ואם דלת היא נצור עלייה לום ארץ)

En fait, il existe des hommes dont le **service divin est comparé à une muraille solide** : de la même manière que personne ne peut la faire bouger, eux-aussi sont forts dans leur avodat Hachem, car le but de leur vie est clair et lorsque vient des épreuves et des difficultés, ils ne sont pas ébranlés. Par contre d’autres, bien plus faibles voient leur **service divin chancelant comme une porte** par laquelle tout le monde peut rentrer, car dès qu’ils rencontrent des obstacles, ils se laissent emporter, en oublient le but de leur vie, et finalement cessent de servir Hachem.

C'est ce à quoi fait allusion le verset de Chir Hachirim : “Si c'est une muraille”, si l'Homme est déterminé à servir Hachem comme une muraille, alors nous pourrons bâtir sur lui une tourelle d'**argent** (כסף) - kessef en hébreu est de la même étymologie que le terme *kissoufim* (*langissement*), c'est-à-dire que l'Homme se concentre à aimer et languir toujours plus son Créateur. “Et si c'est une porte” : si son service divin est chancelant comme une porte, “il sera entouré d'un panneau de cèdre”, l'Homme est comme cette planche de cèdre qui va se détériorer et être mangée par les vers. Ainsi est l'Homme qui ne reste pas attaché à son Créateur et Sa Torah.

Concernant la faute du veau d’or, il est dit : « le peuple vit que Moché tardait à venir » : à ce moment, le Satan troubla les Béné Israël, en leur faisant penser que Moché Rabénou aurait dû déjà être là, et fit apparaître une vision du corps de Moché mort, ce qui les fit trébucher dans la faute du veau d’or. Si les Béné Israël avaient été solides **comme une muraille** dans leur avodat Hachem, ils ne seraient pas tombés, car même dans la difficulté, ils auraient tenu face au yetser harah, et auraient continuer à accomplir la volonté d'Hachem ; mais le **Satan les a affaiblis comme une porte**, ce qui les fit trébucher.

Lorsqu'ils érigèrent le **tabernacle**, qui est comme nos sages le disent **la réparation de la faute du veau d’or**, Moché dit aux Béné Israël : « ce yetser Harah, enlevez-le de votre cœur », à savoir ce **mauvais penchant qui vous a précipité dans le péché du veau d’or**, expulsez-le de votre cœur, « *dressez-vous comme une muraille de forteresse en toute situation, et vous serez tous unis dans la crainte de Dieu. Vous mériterez donc que la présence divine réside pour toujours parmi vous, et grâce à cela, vous apparaitra la gloire de Dieu* ».

Contact : +33782421284

Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



+972552402571



La Daf de Chabat

CHÉMINI

Feuillet
N°101

OVDHM recherche des partenaires pour éditer les prochaines Daf...
dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« Parle aux enfants d'Israël en disant : Celle-ci est la bête que vous mangerez, parmi tout l'animal qui est sur la terre... » Vayikra (11 ; 1)

La fin de notre Paracha nous dicte des lois fondamentales concernant la cacherout, les animaux permis ou interdits, purs ou impurs. Du bétail aux volatiles, du poisson à la vermine, la Torah passe en revue toutes les catégories afin de nous prescrire ce que nous avons le droit de consommer, puis elle nous met en garde sur la gravité de manger ce qui est interdit. En imposant ces lois alimentaires strictes, Hachem veut nous séparer des goyim, qui eux peuvent consommer ce qu'ils désirent.

Le Midrach de Rabbi Tan'houma nous propose la parabole suivante : Un médecin vient visiter deux malades, à l'incurable il lui permettra de manger ce qu'il voudra, tandis qu'au second qui est en voie de guérison le médecin imposera un traitement composé d'aliments permis et interdits.

Le Juif est appelé à vivre ! Il est dans ce monde-ci pour servir Hachem et se préparer à une vie future.

Certaines firmes n'ont pas compris ce principe et cherchent par tous les moyens à copier la gastronomie des non Juifs en fabriquant des crevettes « cacher », des steak hamburger parvus que l'on recouvre de fromage, ou des apéritifs goût bacon... et tout cela tamponné : « CACHER ».

Même si, évidemment, l'on peut voir dans les lois de cacherout un respect des règles d'hygiène, médicales ou diététiques, ces raisons ne sont, en tout état de cause, que des éléments secondaires. Le but premier des lois de la cacherout est de faire ce que Hachem ordonne afin de garder notre Néchama en « bonne santé » spirituelle et de permettre à l'esprit de réfléchir sainement.

Il est écrit (Vayikra 11 ; 43) : « Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracterez la souillure. »

La Guémara (Yoma 39a) nous enseigne à propos de ce verset : Ne lis pas « Vénitmétéme/ דְּבָרַתִּים», « ne vous souillez point par elles » mais lis plutôt « Vénitamtém/ דְּבָרַתִּים», « vous seriez obstrués par elles », car ces



DIS-MOI CE QUE TU MANGES, JE TE DIRAI CE QUE TU ES

créatures bouchent les canaux reliant l'âme au corps de l'homme, donnant ainsi naissance à un souffle impur souillant la pensée puis les actes. Et la Guémara ajoute que celui qui se rend impur dans ce monde-ci le sera aussi dans le Monde Futur.

Nos Sages énoncent le principe suivant : « L'on est ce que l'on mange. », et de ce fait, il sera primordial de faire toujours attention à ce que l'on porte à notre bouche.

Le Rambam nous enseigne qu'une fois avalé, l'aliment fait partie intégrante de notre corps et influencera donc automatiquement notre personnalité.

Le Ari Zal précise que l'on ne se nourrit pas seulement de l'enveloppe matérielle de l'aliment, mais aussi du contenu spirituel qu'il renferme.

A partir de ce principe, nous constatons que chacun d'entre nous doit être vigilant avec lui-même et pour les siens, même dès le plus jeune âge. S'il est vrai que pour un enfant, selon la Halakha, nous pouvons nous autoriser à être plus souples, il faudra tout de même user de beaucoup de prudence afin de préserver sa Néchama.

L'enthousiasme des enfants pour les Mitsvot sera d'autant plus fort si les parents se sont montrés vigilants. (Attention ce n'est pas non plus une recette miracle !)

La nourriture est le carburant de l'homme, elle l'aide dans son service de Hachem. Manger Cacher ce n'est pas simplement regarder les étiquettes, c'est aussi prendre conscience que ce que l'on va avaler sert à sanctifier le Nom de Hachem et à optimiser notre service. Je mange donc je suis..... Juif !

En d'autres termes, un Juif négligeant les lois de cacherout amoindrirait sa capacité à comprendre le message de la Torah. Il ne s'agit pas ici d'intelligence : manger "Cacher" ne rend pas plus intelligent, mais nous apporte plus de réceptivité, de finesse intellectuelle et affective, afin de percevoir et recevoir positivement ce que Hachem attend de nous.

Rav Mordékhai Bismuth - mb0548418836@gmail.com



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

La Paracha traite dans son début de l'inauguration des sacrifices dans le Michkan du désert. Aujourd'hui, lorsqu'on parle 'sacrifices' dans notre esprit c'est synonyme de sang et de cruauté vis-à-vis des pauvres animaux. Mais en fait il faut savoir que dans la Thora il existe de très profondes significations aux Korbanots-sacrifices.

Le Ramban au début du livre de Vayikra (1.9) donne une explication à ce sujet. Tout d'abord il rapporte l'avis de Maïmône/RambanM dans son livre Moré Névo'him qui enseigne que les sacrifices dans le désert, puis par la suite dans le Temple de Jérusalem viennent pour évacuer de la vie juive toute idée de culte idolâtre. En effet les civilisations de l'époque étaient remplies de services idolâtres comme par exemple en Egypte où existait le culte de l'agneau. Et c'est justement ce même agneau qui va être égorgé et offert au Créateur du Monde dans le Michkan pour déraciner toute idolâtrie dans le Clall Israël.

Le Ramban-Na'hmanide quant à lui, s'élève contre cette position en évoquant qu'il n'est pas concevable que tout le Service au Temple de Jérusalem ait pour unique but d'empêcher le simple d'esprit de croire en de pareilles idioties : l'idolâtrie! D'autre part on voit que Noah, lorsqu'il est sorti de l'arche, a immédiatement offert des sacrifices au Créateur. Et on sait qu'à la sortie du Déluge il n'existe plus aucun peuple idolâtre sur la surface du globe! Finalement le Ramban donne son explication: Lorsque



QUELQUES SIGNIFICATIONS À PROPOS DES SACRIFICES...

l'homme faute, il associe sa pensée à sa parole et à son acte.

De la même manière, pour arriver à la réparation de son Avéra/faute, l'homme devra d'abord mettre ses mains sur le Korban, puis faire le Vi-douï ce qu'on traduit par confession, c'est-à-dire que l'homme énoncera la faute pour laquelle il amène son Korban: c'est en réparation de la parole qui a été fautive. Puis la Ch'hita et l'aspersion du sang de l'animal sur

l'autel des sacrifices, est une réparation de son acte fautif. Cette symbolique vient aussi dire au fauteur qu'il aurait dû être à la place de cet animal, mais que par la grande miséricorde d'Hachem, on prendra cet animal à sa place!

Une troisième explication est donnée par le grand cabaliste : le Ari zal. Le Séfer Arvé Na'hal (Al Hathora fin de la Paracha Vayikra) rapporte au nom du Ari que le Korban a pour sens de « rapprocher ». L'homme qui faute vis-à-vis de son Créateur fait 'tomber' une partie de son âme sainte dans les Klipots: l'impureté. Et lorsqu'il fait Téchouva et amène son sacrifice expiatoire alors son âme retrouve sa partie perdue et la ramène à la Kédouchah! Plus encore, Hachem fait un second prodige: les âmes qui ont pu se trouver dans la bête à cause de guilgoulims (ce sont les âmes qui n'ont pas eu le temps de faire Téchouva sur certaines fautes avant de mourir et se retrouvent réincarnées dans des niveaux plus bas que ceux d'où elles proviennent) vont se trouver 'réparées' par l'offrande du sacrifice sur l'autel! Formidable!

Rav David Gold 054 972 55 677 87 47



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Voici les animaux que vous pouvez manger » (11, 2)

Où vécurent nos ancêtres? Quelle question ! Ils sortirent d'Egypte, traversèrent le désert et s'installèrent en Israël... voilà tout. Ils descendirent ensuite en Babylonie puis retournèrent en Israël... Pourquoi cela ?

Un instant, avant de répondre, questionnons encore : quelle était l'occupation de nos ancêtres ? Ils étudiaient la Torah, bien entendu. Et quoi d'autre ? Ils étaient assis, chacun sous sa vigne et sous son figuier. Pratiquaient-ils la pêche ? Très peu. Pourtant, les Philistins vivaient le long de la côte, depuis Gaza jusqu'à Ashdod ; Zévouloune habitait près de la mer et s'adonnait essentiellement au commerce. Comment faisaient-ils pour pêcher ? Avec le hameçon, le filet et des petites marmites qu'ils posaient au bord de l'eau ; au gré des vagues et des vents. Combien de sortes de poissons connaissaient-ils ? Ceux qui sont sur la côte ? De combien peut-il s'agir ? D'un nombre infiniment petit, la mer est tellement vaste. Certains poissons vivent dans les profondeurs, d'autres vivent au large des océans, d'autres encore sont spécifiques à certaines régions. Le monde à la fois tellement vaste, complexe et captivant : « Que Tes œuvres sont grandes, ô Seigneur ! »

Mais s'il en est ainsi, comment nos sages ont-ils pu établir dans la Michna (Nida 6, 9) que tout poisson ayant des écailles possède nécessairement des nageoires ? Ils ont même autorisé à consommer un poisson ayant des écailles même si ses nageoires ne sont pas apparentes (par exemple si nous n'en voyons qu'une partie). A tel point que la guémara pose la question de savoir pourquoi le texte a établi un double signe, nageoires et écailles. Le signe des écailles aurait suffi puisqu'un tel poisson a systématiquement des nageoires. Comment nos sages savaient-ils ? Peut-être trouveraient-ils dans les profondeurs de l'océan parmi les centaines de milliers d'espèces existantes un poisson qui aurait des écailles et pas de nageoires ! Comment nos sages savaient-ils, comment ont-ils pu trancher avec une telle détermination ?!

Car ainsi leur a-t-il été transmis d'homme à homme, jusqu'à Moché rabénou qui a reçu la Torah de Dieu. Et jusqu'à aujourd'hui, alors que tous les océans ont été explorés jusqu'aux profondeurs et que des centaines de milliers d'espèces et de sous-espèces ont été découvertes, aucun poisson ne fait exception. Et il est impossible d'en trouver, car ainsi en a décidé le Créateur.

Où vécurent nos ancêtres ? En Egypte, dans le désert et en Israël. Quels animaux connaissaient-ils ? Ceux qui étaient propres à leur région. De combien d'espèces s'agit-il ? Comment parent-ils fixer qu'il n'existe qu'une espèce au monde qui a les sabots fendus mais ne rumine point, le cochon ??! Peut-être découvrira-t-on une autre espèce dans l'Himalaya, dans la toundra ou dans la savane ?

Il existe trois espèces de ruminants qui n'ont pas les sabots fendus, et pas plus. Peut-être en trouveront-ils d'autres parmi les centaines de milliers d'êtres vivants ? Non, il n'en existe point d'autre. Car la Torah est d'origine céleste et plus les chercheurs发现 de nouvelles espèces, plus ils peuvent constater que Moché est vérité et que sa Torah est vérité. Heureux sommes-nous de l'avoir méritée ! Nous l'observerons et elle nous protégera.

Le rav Moché Grilk, un leader dans le mouvement de la téchouva raconte l'histoire suivante. Dans un séminaire pour ba'al téchouva qui se déroula à Toronto, participait un médecin senior, qui se montrait très intéressé. Il écoutait avec soif, demandait des éclaircissements et sortait convaincu. De tout, sauf d'une chose : l'abattage rituel tel que prescrit par la Torah. Membre de la Société Protectrice des Animaux, il ne parvenait pas à comprendre pourquoi les religieux s'opposaient à l'étourdissement de l'animal par un choc électrique, afin qu'il ne sente pas la dou-



MADE BY HACHEM

leur. Même lorsqu'il comprit que l'étourdissement portait atteinte au cerveau et que l'animal devenait par conséquent interdit à la consommation, il ne fut pas satisfait. S'il en est ainsi, que l'on interdise la chéhita. Il affirma son opinion avec détermination durant le séminaire.

Le rav Grilk savait ce qui l'attendait durant cette conférence. Ce serait un dialogue entre lui et le médecin, tandis que les autres auditeurs observeraient le spectacle.

Le rav Grilk débute sa conférence : « Lorsque la Torah ordonna que le couteau de la chéhita soit totalement lisse, qu'il ne s'y trouve aucune imperfection, pas même lorsqu'on passe un ongle, cela montre qu'elle désire empêcher la souffrance de l'animal, n'est-ce pas ? »

« C'est vrai », reconnaît le médecin, « mais... »

« Du moins, on discutera plus tard. La Torah invalide une chéhita durant laquelle il y a eu une interruption. Cela montre encore qu'elle veut empêcher la souffrance de l'animal. »

« Oui », reconnaît le médecin, « mais... »

« J'y arrive. La Torah ordonne également de trancher d'un geste rapide la trachée-artère, l'œsophage et l'artère du cou, et d'un coup. La pression artérielle dans le cerveau tombe alors presque à zéro. L'animal perd alors connaissance et ne sent pas la douleur. Cela montre également que la Torah ne veut pas que l'animal souffre. »

« C'est précisément le point », dit le médecin. « La trachée-artère, l'œsophage et l'artère du cou sont effectivement tranchés, mais pas l'artère reliée au dos. Elle continue à faire couler du sang vers le cerveau et la pression artérielle ne diminue pas à cause de la chéhita. L'animal est donc parfaitement conscient et souffre ! »

Le rav Grilk attendait cette attaque. C'est là un argument connu. Il appuya ses deux mains sur la table et se pencha : « Que

dirais-tu si je te donnais raison ? »

La bouche du médecin s'ouvrit avec stupeur. Il ne s'était pas attendu à cela.

« Mais... »

La joie était apparemment trop précoce.

« Cela est vrai seulement en ce qui concerne les animaux que l'on n'a pas le droit de consommer : les chevaux, les ânes, les cochons, les chameaux. Par contre, en ce qui concerne les animaux cachères : vaches, chèvres, agneaux, l'artère dorsale n'est pas reliée au polygone de Willis qui draine le sang vers le cerveau, mais elle se courbe et est reliée à l'artère du cou. Précisément afin que l'animal ne souffre pas durant la chéhita. Lorsque l'artère est tranchée lors de la chéhita, le sang de l'artère dorsale est également drainé vers l'extérieur, l'animal se trouve alors en état de choc et ne sent pas la douleur. »

« C'est impossible ! » Le médecin n'y croyait pas. « Pourquoi l'artère se courberait-elle ? Pourquoi serait-elle reliée à l'artère parallèle et ne continuerait-elle pas directement vers le polygone de Willis et vers le cerveau ? »

« Pourquoi ?! Parce qu'il est dit : 'Et Sa pitié s'étend à toutes Ses créatures.' Que penses-tu, que toi seul possèdes cet attribut de miséricorde ?! »

Le médecin se leva, outré. « Ecoutez, monsieur le rabbin ! Je m'en vais de ce pas vérifier ce qu'il en est. Si ce que vous dites est vrai, j'assisterai au prochain séminaire, revêtu d'une grande kippa, aux côtés des conférenciers. »

Des applaudissements interrompirent ces paroles émouvantes.

Le rav Grilk raconte : « Il y a quelques mois, j'ai été de nouveau appelé à un séminaire à Toronto et ce fut formidable de travailler aux côtés du médecin. Il était revêtu d'une grande kippa et pénétré d'une foi profonde ! (Tiré de l'ouvrage Ma'ayane Haémouna)

Rav Moché Bénichou

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha
Mariage, Bar-Mitsva,
Guérison Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de Raphael ben Simha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha ve hatslaka

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha ve hatslaka

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Nilaot que Tu réalis es chaque jour envers Ton peuple

Pour l'élevation de l'âme de Denise Dina CHCHIE bat Elise

Pour l'élevation de l'âme de Albert Avraham CHCHIE ben Julie



La Torah ordonne : « ***Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabbat*** » et non pas le lendemain de Pessa'h. Le Méam Loez explique que le terme « Chabbat » signifie cessation, repos.

Le verset peut se comprendre ainsi : « Vous compterez pour vous, du lendemain de la cessation »... de votre impureté. Dès la sortie d'Égypte, les Bneï Israël cessèrent d'être imprégnés de l'atmosphère impure égyptienne.

Nous pouvons faire un parallèle avec l'impureté féminine due à la menstruation/nida. Le compte des sept jours de pureté ne peut débuter qu'après l'arrêt total du flux.

Les Bneï Israël sont sortis d'Égypte le jour de Pessa'h, jour où ils étaient encore en contact avec l'impureté égyptienne. Ils n'ont donc pu commencer le compte de sept semaines complètes que le lendemain de la sortie d'Égypte, soit le lendemain de Pessa'h.

Le Rav Dessler va dans le même sens, et explique que la Torah fait allusion à un concept déjà utilisé du terme Chabbat en tant que cessation.

Dans le verset : בַּיּוֹם הַרְאָשׁוֹן תִּשְׁבַּחֲתוּ שֶׁאָרֶךְ מִמְּבֹתְּחָה /Le premier jour [de Pessa'h] vous ferez cesser/tachbitou le levain de vos maisons... » (Chémot 12;15), le terme « cesser/tachbitou » et le terme « Chabbat » ont la même racine.

Ainsi, dans le verset concernant le compte du Omère, le Chabbat désigne une cessation de notre association avec l'impureté égyptienne. Dans le même ordre d'idées, pourquoi la Torah demande-t-elle de compter « jusqu'au lendemain du septième Chabbat » et non pas « jusqu'à Chavouot » ?

Le Rav Dessler explique que les semaines qui suivent du compte sont aussi appelées « Chabbat », afin de bien engrainer l'idée que la note dominante qui les caractérise est l'extraction complète, au moyen d'un effort continu et soutenu, de toute l'impureté qui pourrait subsister en nous.

Aussi la Torah désigne ces semaines par l'expression « **Chabbat/cessation** ». Elle dit : « sept Chabbatot complètes », et non pas sept semaines complètes, pour nous faire comprendre que lors de chacun de ces « Chabbat », leur impureté décroissait jusqu'à cesser totalement à la fin du septième Chabbat.

Le premier jour de la Séfirat Haômère, l'offrande est constituée d'orge, mais à Chavouot elle sera une offrande de blé, deux pains 'hamets. Pourquoi cette différence entre ces deux offrandes ?

Les sages enseignent que l'orge est une céréale réservée principalement à l'alimentation animale, tandis que le blé est destiné à l'alimentation de l'homme. Que nous enseigne ici la Torah ?

Lorsqu'elle ordonne d'offrir à Pessa'h le Korbane Haômère d'orge et non de blé, c'est parce que l'impureté contractée en Égypte faisait ressembler les Bneï Israël à des animaux se nourrissant d'orge.

Mais au cinquantième jour, lorsque cette impureté disparut, Hakadouch Baroukh Hou leur ordonna d'offrir deux pains de blé car ils n'étaient plus semblables à des animaux, mais bien au contraire, ils avaient atteint la perfection humaine.

En règle générale, on n'apportait au Beth-Hamidache que des offrandes de Matsa, non pas de 'hamets. Quelle est donc la particularité de ces deux pains de Chavouot qui étaient 'hamets ?

Nous savons que le 'hamets symbolise le yéter hara/penchant au mal. Nouvellement sortis d'Égypte où ils avaient baigné dans l'impureté, les Bneï Israël n'étaient pas en mesure de consommer du 'hamets, car ils n'avaient pas les moyens de surmonter le yéter hara. C'est pour cette raison que leur première offrande, celle du Omère, est composée d'orge et n'est pas 'hamets.

Par contre, cinquante jours plus tard, après s'être purifiés et avoir reçu la Torah, les Bneï Israël étaient aptes à se mesurer au yéter hara, et ont

PURETÉ INTÉGRALE

donc apporté une offrande de deux pains 'hamets.

Le chiffre 7 a une dimension très particulière dans la Torah. Il revient dans plusieurs notions importantes :

Hakadouch Baroukh Hou créa le monde en 7 jours, 7 cieux, 7 sefirot (sphères célestes), 7 jours de pureté, 7 bénédictions nuptiales, 7 jours de deuil, la septième année de chmita, Chabbat le septième jour, 7 jours de Pessa'h, 7 jours de Soukot, les 7 lois des Bnei Noa'h (non-Juifs)...

Les sages de la kabala, expliquent que le chiffre 7 représente la שלמות, l'intégralité, la perfection, l'absolu.

Le Rav Pinkus Zatsal retrouve cette intégralité dans les 7 jours de la Crédit, et explique notre compte du Ômère de 7 fois 7.

L'image des 7 jours de la création représentée par le ciel, la terre, la lumière, les plantes, les animaux n'est qu'extérieure. Ce n'est qu'une vitrine.

C'est en remplissant ces 7 jours par la Torah, qui est le côté intérieur du monde, que la Crédit prend tout son sens.

La Torah représente le plan architectural à l'origine du monde, comme le mentionne le Zohar : « Dieu a contemplé la Torah afin de créer le monde ». Dieu s'est inspiré de la Torah, comme d'un plan, pour créer le monde. L'image parfois trompeuse peut falsifier la vérité cachée à l'intérieur.

Le Rav Pinkus Zatsal l'explique à travers la parabole suivante :

Prenons par exemple un portrait du 'Hafets Haïm. La plus belle des photos ne nous donnera jamais la véritable dimension intérieure de la personnalité pure et sainte du 'Hafets Haïm.

De même pour la nature, les 7 jours de la Crédit ne sont que le portrait du monde ; sans Torah, ce monde restera une belle image vide.

C'est le principe de la Séfira, sept fois sept (7 semaines de 7 jours).

Sept représente la שלמות/intégralité.

Le compte du Omère (7x7) va nous permettre de remplir de sens le sept du sept, la שלמות ! שלמות de la

Grâce à la Séfira nous donnons une vie à l'image, nous ravivons la néchama/âme qui est en nous.

De plus, le chiffre 7 s'écrit en hébreu / שבע/chéva, mot ayant la même racine que /שבע/chevoua qui signifie serment.

Ce serment est un signe d'engagement d'accomplir notre sainte Torah, qui ne sera donnée qu'à la fête de Chavouot/, שבעות nom que l'on peut traduire soit par fête des semaines soit par fête des serments.

Nous pouvons constater que Chavouot n'a pas de traité de Guémara portant son nom, contrairement aux autres fêtes : Pessa'h pour Pessa'h, Mégouila pour Pourim, Souka pour Soukot etc.

Cependant, il existe le traité שבעות/Chavouot qui a priori n'a rien à voir avec la fête, car il traite principalement des serments.

Mais curieusement, ce traité comporte 49 pages !

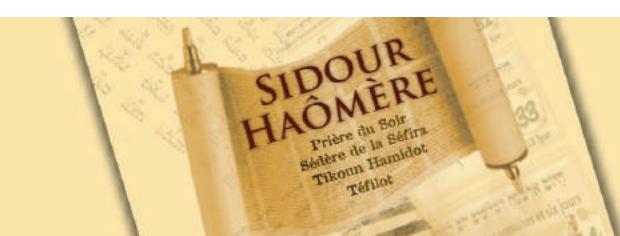
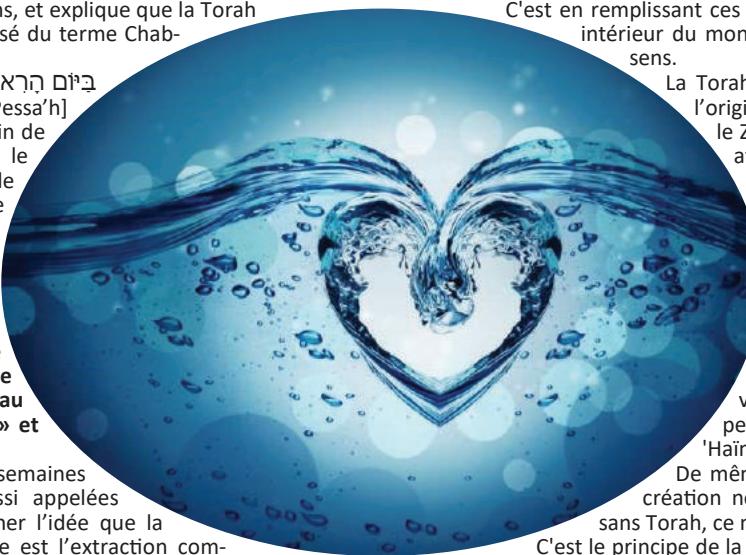
Il y a un lien intrinsèque entre le serment, le fait de s'engager, et le don de la Torah.

Lors du don de la Torah, chacun des Bnei Israël a fait le serment de recevoir la Torah. L'ouvrage « Minagueï Hatam Sofer » rapporte que le Hatam Sofer avait pour habitude d'étudier ce traité entre Pessa'h et Chavouot.

La fusion des notions de serment et d'intégrité sont des éléments essentiels envers Hakadouch Baroukh Hou pour recevoir la Torah. A suivre...

*Extrait de l'ouvrage "49, chaque jour compte"
Disponible en téléchargement sur notre site www.ovdhm.com*

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



**Prière du Soir
Sédère de la Séfira
Tikoun Hamidot
Téfilot**

Téléchargez



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Hachem parla à Moché et à Aharon pour leur dire » (11,1)
 En général, la Torah dit : « Hachem parla à Moché et à Aharon pour dire. Pourquoi ici écrit-elle : «pour leur dire » ? Ce verset introduit le passage des animaux cachers. Or, nos Sages disent sur Moché, que comme il sera amené à parler avec Hachem, il ne devait pas, même nourrisson, consommer du lait d'une Egyptienne. De même, comme tous les juifs seront amenés, dans les temps futurs, à parler avec Hachem, il convient déjà dans ce monde de se purifier et de ne pas introduire des aliments non cachers dans leur bouche. Cela est en allusion dans ce verset : « Hachem parla à Moché et à Aharon » envue de leur transmettre les lois de cacherout de sorte que les juifs préservent leur bouche ; « Pour leur dire » pour pouvoir leur parler dans les temps futurs. (Kedouchat Levi)

« Et la cigogne (hassida) » (11,19)

La cigogne fait partie de la liste des oiseaux expressément interdits à la consommation par la Torah. Rachi (Houlin 63a) enseigne : Pourquoi [en hébreu, la cigogne] est-elle appelée hassida?

Parce qu'elle est généreuse (héssed) vis-à-vis des autres membres de son espèce et partage avec eux sa nourriture. La question se pose, si elle est tellement charitable, pourquoi fait-elle partie des oiseaux non cacher? Le Rabbi de Rizhin réponds que c'est parce qu'elle ne fait preuve de bonté qu'avec les membres de son espèce mais ne viendra jamais à l'aide des autres. Pour le judaïsme, une telle 'qualité' n'a rien d'admirable.

Dans son commentaire sur ce verset, Ibn Ezra fait remarquer que cet oiseau fait son apparition à des moments spécifiques de l'année. Le Rabbi de Kotsk ajoute :

Ceux qui se conduisent extérieurement avec hassidout (piété) à certains moments de l'année, aux jours redoutables ou aux fêtes, sont comme la hassida. Ce sont des personnes qui n'ont pas de bonnes qualités.

« Telle est la doctrine (Torah) relative aux quadrupèdes, aux volatiles. » (11, 46)

Dans le traité Pessa'him (49b), il est affirmé, au nom de Rabbi, qu'un ignorant n'a pas le droit de consommer de la viande, comme il est écrit : « Telle est la Torah relative aux quadrupèdes, aux volatiles. » Il en déduit que « quiconque étudie la Torah a le droit de manger la chair de ces animaux, tandis que celui n'étudiant pas n'en a pas le droit ».

Quel est donc le rapport entre un ignorant, l'étude de la Torah et la consommation de la viande ?

Dans son ouvrage Vikouah Naïm, Rabbi Mordékhai Abdaï zatsal explique que, du point de vue du Créateur, l'homme et l'animal sont équivalents, comme il est dit : « La supériorité de l'homme sur l'animal est nulle. » (Kohélèt 3, 19) La parole constitue le seul avantage de l'homme sur la bête. Par conséquent, bien que Dieu nous ait permis de sacrifier rituellement les animaux pour manger leur chair – « tu pourras manger de la viande au gré de tes désirs » (Dévarim 12, 20) –, cette prérogative semble n'être valable que dans la mesure où nous utilisons à bon escient notre supériorité sur l'animal, à savoir notre parole. Comment donc ? En étudiant la Torah. Dans le cas contraire, celui d'un ignorant, l'homme est inférieur à l'animal et rien ne l'autorise plus à consommer sa chair.



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

LA EMOUNA, NOTRE PLUS BELLE HERITAGE

Voici un récit réel du rav Glazer chlita de la ville de Bené Berak.:

Il s'agit d'un avrekh de la ville de Tora d'Elad (où votre serviteur réside) qui a raconté au rav Glazer son histoire très intéressante. Cet homme, qui est marié depuis déjà une quinzaine d'années, étudie la Tora dans un des collégiels d'Elad (centre d'étude de Tora dont les élèves mariés sont rémunérés). Le père de sa femme est très heureux d'avoir un gendre qui se consacre à l'étude de la Tora. Malheureusement le reste de ses enfants n'a pas pris du tout le même chemin. Les années passèrent et le beau-père dit à sa fille, car il voyait que sa fin approchait, qu'il désirait ardemment lui léguer son patrimoine, ses autres enfants ne lui donnant aucune satisfaction. Le jour du grand départ arriva... Et après l'enterrement en Terre Sainte, le testament est ouvert auprès d'un avocat. Les frères sont stupéfaits de savoir que toute la fortune du défunt estimée à 3 millions 600 milles chèques (soit un peu moins d'un million d'Euros) est destinée à leur sœur.

● Pas un sou pour les autres enfants.
 ● La sœur et son mari sont contents mais pas le reste de la famille. Les frères commencèrent à protester ouvertement en revendiquant qu'ils ont droit à leur part. La sœur resta sur sa position, car c'est leur père qui avait fait son choix en pleine connaissance de cause. C'est alors que la sœur reçut une lettre dans laquelle les frères exprimaient d'une manière des plus claires leur intention de menacer physiquement soit leur beau-frère, soit l'un des enfants du couple, s'ils n'acceptaient pas de leur résigner l'héritage ! La menace était très lourde et la femme demanda conseil à son mari. L'homme droit et craignant le Ciel dit : « Je ne veux pas profiter d'un argent sur lequel existe un si lourd litige ! ». Donc le couple décida de céder l'intégralité de l'argent aux frères. Et la fratrie finalement ne donna pas un kopeck au beau-frère. Seulement le couple

d'Avrekh, qui vit chicement, était satisfait de ne pas avoir à profiter de cet argent et il restait confiant en D'. Quelques mois passèrent et un coup de fil est reçu dans la maison d'Elad. Au bout du fil un prometteur immobilier les informa qu'il désirait acquérir un appartement dans le nord de Tel Aviv qui était à leur nom au cadastre. L'Avrekh n'était pas du tout au courant de ce bien et il apprit que le jour de son mariage, son grand-oncle, semble-t-il, constructeur immobilier très riche, lui avait offert un appartement de trois pièces dans un nouveau centre immobilier de Tel Aviv à l'époque. Or, jamais le neveu ne fut au courant de cette acquisition et donc ce bien resta inoccupé de longues années. Cependant, tout dernièrement un nouveau et grand projet immobilier devait se mettre en place dans le nord de Tel Aviv, donc le prometteur désirait acquérir cet appartement inoccupé afin de réaliser son projet. L'Avrekh d'Elad se renseigna très vite auprès d'une agence immobilière et le prix d'un bel appartement de 3 pièces situé dans ce quartier chic de Tel Aviv avec vue sur mer, valait 3 millions 600 milles chèques... Le couple informa donc le prometteur du prix de l'appartement et le prometteur paya l'appartement rubis sur ongle. Le couple était sidéré de voir qu'au final, Hachem leur rendait précisément la somme qu'ils avaient décidé d'abandonner pour la paix dans leurs relations

avec les frères, et de voir que pour le Chalom, D' rembourse tous les frais ainsi que les faux frais...

Fin de l'histoire vérifiable qui nous fera réfléchir sur le

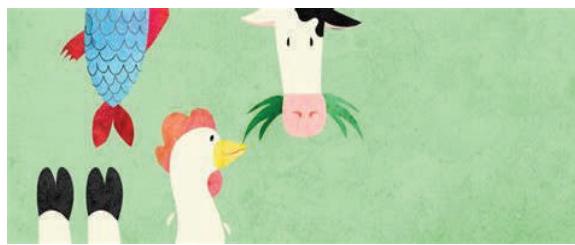
fait que tout argent n'est pas bon à prendre. Il existe des fois où il est bien préférable de ne pas toucher au gros chèque afin de faire régner la paix. Et en cela on sera certain d'avoir la bénédiction du Ciel dans beaucoup de domaines.

Rav David Gold ☎ 00 972 55 677 87 47

OVDHM Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
 VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat, n° 274, Chemini



Manger Cacher, le bouclier spirituel des juifs

On prierà pour la guérison d'André GHNASSIA ben Abraham bath Malka de Nouméa (Nouvelle Calédonie) parmi les malades du Clall Israël.

Conseils pour mieux étudier...

Notre Paracha traite vers sa fin de toutes **les lois alimentaires**. Il est écrit :" Et vous n'impurifirez pas vos âmes etc..." Le Talmud dans Yoma 35 apprend de là quelque chose de très intéressant. Les Sages du Talmud enseignent que le mot "impurifier - NitmAtem" est très proche du mot:"NitAmtem" qui veut dire **obstruer**. De là, les Sages apprennent que l'impureté qui existe dans les aliments interdits a la faculté d'obstruer la spiritualité de l'homme ! Comme l'explique Rachi : le cœur de l'homme deviendra fermé à toute possibilité de comprendre la Thora! C'est un grand Hidouch/nouveauté, car d'une manière générale dans la sagesse et les sciences de ce monde, il n'existe pas la condition préalable de pratiquer un régime alimentaire pour étudier la médecine ou les mathématiques. On n'a jamais vu des grands chercheurs de la NASA en Amérique se priver de déguster des cuisses de grenouilles dans les restaurants de cette *noble* institution entre midi et deux!

Seulement, en ce qui concerne notre Sainte Thora il en va différemment! Les Sages viennent nous révéler ce secret: pour avoir accès à la Thora et à l'étude du Talmud, il faut au préalable faire BIEN attention à ce que l'on fait entrer dans notre bouche! Dans le même domaine, le Rama tranche dans les Halakhoth de Cacherouth (Yoré Déa 81.7) que le lait maternel d'une mère juive ainsi que celui d'une non-juive est permis , seulement, il rajoute, qu'il est préférable de choisir une femme de la communauté pour allaiter son enfant, plutôt qu'une non juive, car sa nourriture de base est non cacher. Par la suite, dans le futur le cœur de l'enfant **se fermerait** à tout ce qui touche aux choses saintes, car la nourriture de sa mère nourricière non juive restera dans le lait maternel ! De plus, même s'il s'agit d'une femme de la communauté, il faudra qu'elle fasse attention à manger des aliments Cachers au moment de l'allaitement, car le nourrisson absorbe toute la nourriture et là encore, cela pourrait entraîner plus tard des difficultés dans l'étude de la Thora !

Les commentateurs expliquent ce point avec insistance,car il existe des cas où la mère qui est malade doit manger des choses interdites pour guérir. Le Rama vient préciser que dans ces conditions, elle devra confier son enfant à une autre personne tout le temps où elle mangera des aliments non cacher! La base de cette loi est en fait la fameuse Guémara (Sota) sur Moché notre maître. Moïse, qui, encore tout nourrisson refuse de téter les mères nourricières que Pharaon lui présente. Puis, Pharaon lui propose une femme juive, qui est sa propre mère, Yochéved! Et la Guémara rajoutera :"**La bouche qui recevra la Thora au Mont Sinaï ne sera allaitée que par du lait pur!**". Et soit dit en passant, le Rama qui est un livre de Hala'ha, apprend de Moché notre maître qui ne s'est pas impurifié par du lait non-pur qu'également à notre époque, on veillera à donner de la nourriture Cacher aux jeunes nourrissons afin qu'ils puissent à l'avenir bien étudier la sainte Thora!. Les commentateurs (Ramban11.13 et autres) expliquent que la nourriture qu'un homme absorbe a la faculté de faire naître les mêmes traits de caractères que possède l'animal! C'est-à-dire que d'une manière générale, les animaux interdits par la Thora sont des **prédateurs** et entraînent chez ceux qui les mangent des dispositions de cruauté ! D'après cela, on peut comprendre qu'un des signes qui particularise le Clall Israël c'est d'être miséricordieux. Peut-être est-ce dû en particulier au fait que le peuple juif fait attention à la cacherout de son alimentation ? On finira par les conseils que donnait le Rav Cha'h Zatsal aux organismes qui s'occupent de faire revenir les Juifs qui se sont éloignés de la Thora et des Mitsvots. Il disait: La Mitsva première que les familles qui se rapprochent doivent appliquer c'est les règles de Cacherout! Car tant que la cacherout n'est pas respectée, il restera très difficile d'avancer dans la pratique! Et votre serviteur connaît le cas d'un jeune qui avait un bon niveau d'étude dans le domaine universitaire. Cependant, même après avoir passé de nombreuses années sur les bancs du Beth Hamidrach, il ne comprenait pas les méandres de la discussion talmudique!

Ne pas jeter, mettre dans la gueniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

C'est seulement après avoir opéré un changement dans sa cuisine qu'il a pu avoir la chance d'apprendre et de grandir dans l'étude de la Thora ! Dans le même ordre d'idée, il existe une anecdote connue d'un vieil homme chirurgien qui est venu voir Reb Haim Kaniévski Chlita. Il lui dit toute sa difficulté pour étudier la Thora, alors qu'il a une très bonne tête pour opérer ses patients, tandis que toute sa descendance étudie dans les Yéchivots. Il rajoute : "Cela fait des années que j'essaye de m'asseoir et d'apprendre le Talmud, rien n'y fait". Cet homme avait les larmes aux yeux lorsqu'il posa cette question : "quelle est la raison de ma grande difficulté ? " Le Rabbi Haim lui dira : "**Vérifie si tu n'as pas mangé du non-Cacher dans ta vie !**". Le vieil homme était très étonné, il réfléchit et dit, je m'en souviens parfaitement, à l'école religieuse où j'étudiais dans mon enfance en Europe, je me souviens du jour où un copain de classe a sorti de son sac un sachet dans lequel était enfoui un sandwich au jambon ! Il me dit goûte, c'est bon ! Au début je refusais mais comme c'était un ami, au final j'acceptais et j'en ai mangé. Le vieil homme était en pleurs lorsqu'il se remémora toute cette anecdote, car il connaissait dorénavant la cause de ses difficultés pour étudier depuis déjà des décennies.

L'argent ne fait pas le bonheur...

Cette semaine, je suis tombé sur un très intéressant récit réel du Rav Glazer Chlita de la ville de B'né Brack. Il s'agit d'un avreh de la ville de Thora d'Elad (où votre serviteur réside) qui a raconté au Rav Glazer son histoire très intéressante. Cet homme qui est marié depuis déjà une quinzaine d'année étudie la Thora dans un des collégiens d'Elad (centre d'étude de Thora dont les élèves sont rémunérés). Le père de sa femme est très heureux d'avoir un gendre qui se consacre à l'étude de la Thora. Malheureusement le reste de ses enfants n'a pas pris du tout le même chemin. Les années passèrent et le beau-père dit à sa fille, car il voyait que sa fin approchait, qu'il désirait ardemment lui léguer son patrimoine, ses autres enfants ne lui donnant aucune satisfaction. Le jour du grand départ arriva... Et après l'enterrement en terre sainte, le testament est ouvert auprès d'un avocat. Les frères sont stupéfaits de savoir que toute la fortune du défunt estimée à 3 millions 600 mille chèques (soit un peu moins d'un million d'Euros) est destinée à leur sœur. Pas un sous pour les autres enfants. La sœur et son mari sont contents mais pas le reste de la famille. Les frères commencèrent à protester ouvertement en revendiquant qu'ils ont droit à leur part. La sœur resta sur sa position, car c'est leur père qui avait fait son choix en pleine connaissance de cause. C'est alors que la sœur reçut une lettre dans laquelle les frères exprimaient d'une manière des plus claire leur intention de menacer physiquement soit leur beau-frère, soit l'un des enfants du couple, s'ils n'acceptaient pas de leur rétrocéder l'héritage !

La menace était très lourde et la femme demanda conseil auprès de son mari. L'homme droit et craignant le ciel dit : je ne veux pas profiter d'un argent sur lequel existe un si lourd litige ! Donc le couple décida de céder l'intégralité de l'argent aux frères. Et la fratrie finalement ne donna pas un Kopeck au Beau-frère. Seulement le couple d'Avreh qui vivait chicement, était satisfait de ne pas avoir à profiter de cet argent et il restait confiant en Dieu. Quelques mois passèrent et un coup de fil sera reçu dans la maison d'Elad. Au bout du fil un prometteur immobilier les informa qu'il désirait acquérir un appartement dans le nord de Tel Aviv qui était à leur nom au cadastre. L'Avreh n'était pas du tout au courant de ce bien et il apprit que le jour de son mariage, son grand oncle, semble-t-il constructeur immobilier très riche lui avait offert un appartement de trois pièces dans un nouveau centre immobilier de Tel Aviv à l'époque. Or, jamais le neveu ne fut au courant de cette acquisition et donc ce bien resta inoccupé de longues années. Cependant, tout dernièrement un nouveau et grand projet immobilier devait se mettre en place dans le nord de Tel Aviv, donc le prometteur désirait acquérir cet appartement inoccupé afin de réaliser son projet. L'Avreh d'Elad se renseigna très vite auprès d'une agence immobilière du prix d'un bel appartement de 3 pièces situé dans ce quartier chic de Tel Aviv avec vue sur mer, on lui répondit que son bien valait **3 millions 600 milles chèques...** Le couple informa donc le prometteur du prix de l'appartement et le promoteur paya l'appartement rubis sur ongle. Le couple était sidéré de voir qu'en final, **Hachem leur rendait précisément la somme qu'ils avaient décidé d'abandonner pour la paix dans leurs relations avec les frères**, et de voir que pour le Chalom, Dieu rembourse tous les frais ainsi que les faux frais...

Fin de l'histoire vérifiable qui nous fera réfléchir sur le fait que tout argent n'est pas bon à prendre. Il existe des fois où il est bien préférable de ne pas toucher au gros chèque afin de faire régner la Paix. Et en cela on sera certain d'avoir la bénédiction du ciel dans beaucoup de domaines. Et les abonnés de "Autour de la belle table de Shabbat" le savent bien, la Main Grande et Généreuse de Dieu est illimitée ...

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut

David Gold - Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

Une bénédiction à la famille Lelti (Villeurbanne) pour la naissance de leur petite-fille. Une Bra'ha aux parents (famille Teboul) afin qu'il la voit grandir dans la Thora et les Mitsvots et la bonne santé.



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Chémini
5781
|97|

Parole du Rav



A la fin d'un cours une jeune fille pudique vint vers moi, elle me remit avec respect une petite note et ajouta : "sujet de vie ou de mort". Elle précisa que c'était le secret de sa vie. Elle était tombée amoureuse d'un arabe et me demanda s'il y avait une possibilité de faire la réparation de ses fautes.

Elle venait d'une bonne maison. Un jour elle était un peu angoissée pour un contrôle, les choses ne s'étaient pas bien passées avec sa mère, une dispute, une tension, elle était partie en pleurant. Un espèce d'idiot s'était occupé d'elle et elle avait été très attirée. Ils avaient été en contact pendant un an et demie sans que personne ne le sache. Jusqu'au moment où elle s'était rendue compte d'avoir été arrachée de son dernier attachement au judaïsme. D'où est-ce que cela commence, le savez-vous ? Mon père disait une phrase : «C'est parce que les parents dorment debout ou dorment pendant leur garde...» Ils ont d'autres priorités dans leur vie ! C'est une clé qu'il est interdit de laisser passer !

Alakha & Comportement



Il ne faut pas avoir honte des moqueurs dans le service divin. Bien au contraire il faut faire son service divin avec émouua, avec simplicité et avec un cœur complet pour l'honneur d'Hachem Itbarah.

Par contre il faudra être particulièrement vigilant et ne pas en venir aux disputes ou aux mains avec les moqueurs car la bagarre rend l'homme féroce et effronté. Même dans le service divin il ne faut pas être impertinent comme il est écrit dans le traité Avot : «L'effronté est voué à l'enfer et celui qui est réservé, au Paradis». Au contraire face aux moqueurs, il faudra mettre encore plus de cœur et d'attention dans la réalisation de la mitsva. En agissant de la sorte, avec le temps, l'étincelle divine se trouvant au plus profond de l'âme des râilleurs s'éveillera et ils feront une téchouva complète envers Hachem Itbarah.

(Hévé Aarets chap 5 - loi 13 page 377)



Car Je vous ai fait monter du pays d'Egypte



Une partie de notre paracha se penche sur les signes de cacherout du petit bétail, du gros bétail, des volatiles et des poissons permis ou interdits à la consommation. Sur ce sujet il est écrit : «Sanctifiez-vous et soyez saints»(Vayikra 11.44) car le secret de la sainteté du peuple d'Israël dépend de la cacherout (code alimentaire) des aliments.

Justement au sujet de la pureté des aliments il est écrit : «Car Je vous ai fait monter du pays d'Egypte»(verset 45) dans un langage d'ascension alors qu'en règle générale lorsqu'on parle de la sortie d'Egypte le langage utilisé est celui de "faire sortir" comme il est écrit : «qui vous a fait sortir du pays d'Egypte»(Vayikra 19.36), «Je vous ai fait sortir du pays d'Egypte»(Vayikra 22.33). En fait, ce langage est utilisé pour sous-entendre que l'ascension et le développement spirituel du peuple d'Israël dépendent de la façon dont seront gardées les lois de la cacherout. Il est rapporté dans la Guémara (Baba Métzia 61b) à ce sujet : «Akadoch Barouh Ouh a dit : si j'avais fait monter les enfants d'Israël d'Egypte seulement pour qu'ils ne consomment pas de la vermine, cela aurait été suffisant». Rachi explique :«De par leur grandeur, ils ne peuvent être dégoûtants en consommant de la vermine». L'essentiel de la grandeur du peuple d'Israël par rapport aux nations du monde tient dans la pureté de leur nourriture et dans le fait qu'ils

ne rendent pas impures leurs âmes en consommant des rampants, de la vermine et tout autre aliment prohibés. Juste après avoir développé le sujet de la sainteté de l'alimentation, la Torah parlera dans la paracha de Tazria de la naissance des enfants comme il est écrit : «Lorsqu'une femme ayant conçu, accouchera d'un garçon»(Vayikra 12.2), cela pour insinuer qu'en fonction de l'importance dont les parents ont fait preuve et se sont sanctifiés vis à vis de la nourriture, ainsi sera la grandeur de l'enfant qui va naître.

Lorsque, Hachem nous en préserve, les parents dénigrent ces règles de cacherout en mangeant où bon leur semble sans vérifier et faire attention au niveau de cacherout de la nourriture qu'on leur sert, ils entraînent une descente énorme de la sainteté de leurs précieux enfants. Ainsi leur intérêt pour les choses spirituelles sera amoindri et ils seront toujours négligeants pour tout ce qui se rapporte à la sainteté. Toute personne ayant de l'esprit et qui se soucie du bien-être spirituel de ses enfants ne doit pas manger n'importe où, dans n'importe quelle maison où elle est invitée, mais elle devra d'abord vérifier soigneusement que la nourriture servie a la norme la plus élevée de cacherout et avec qui elle partage son repas. Si une personne s'arrête à une station-service pour prendre une boisson chaude ou un sandwich, elle

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Mais pour vous qui glorifiez mon nom, se lèvera le soleil de la droiture, portant le salut dans ses rayons et vous paraîtrez et vous gambaherez comme de jeunes taureaux sortant de l'étable. Vous piétinerez les méchants qui seront réduits en poussière sous la plante de vos pieds au jour que j'aurai préparé à dit Hachem."

Souvenez-vous de la Loi de Moché mon serviteur, à qui j'ai ordonné, sur le Horev, mes statuts et mes ordonnances pour tout Israël. Alors, je vous enverrai Elie, le prophète, avant qu'arrive le jour redoutable du dévoilement d'Hachem !"

Malakhi Chapitre 3

Car Je vous ai fait monter du pays d'Egypte

doit s'assurer que la nourriture et la boisson sont cachères. Il faudra faire attention que le lait soit surveillé et que la viande ait un bon certificat de cacherout. Même en Israël, il faut être très vigilant car à notre grand désespoir, dans de nombreuses stations-service les produits vendus ou servis contiennent du lait et de la viande sans cacherout ou non surveillés. Si un homme prend l'avion pour voyager à l'étranger, et pour une raison quelconque, il n'y a pas de nourriture cachère à bord du vol, qu'il prépare à l'avance de la nourriture cachère à emporter afin de ne pas être tiraillé par la faim et consommer la nourriture douteuse ou non cachère offerte à bord.

Protégez vos enfants, en leur enseignant les lois de la cacherout. Ils doivent savoir qu'ils ne peuvent pas mettre dans leur bouche tous les bonbons ou les friandises qui leur sont offerts. Vous devez vérifier les normes cacherout de la nourriture qui leur est donnée. Malheureusement, de nos jours, beaucoup de bons enfants perdent soudainement leur désir d'apprendre la Torah ou de prier, ils tombent de niveau en niveau, qu'Hachem nous en préserve, parce qu'ils ont mangé quelque chose avec une caheroute douteuse ou sans cacherout. Il est rapporté que le fils de l'un des disciples du Baal Atanya, tout à coup, est passé d'un jeune homme assidu et craignant Hachem à l'opposé complètement. Le père brisé amena son fils chez le rav pour demander une bénédiction et pour savoir ce qu'il devait faire. Après avoir discuté avec le jeune garçon pendant plusieurs minutes, le Baal Atanya a découvert que le jeune homme buvait du lait non cachér. Se tournant vers le père, il lui a demandé de surveiller ce que son fils mettait dans sa bouche, car c'était la source de ses problèmes.

Le Or Ahaim Akadouch explique que lorsqu'il s'agit d'aliments non cachers, il n'y a pas beaucoup de différence si la personne a mangé par inadvertance ou délibérément. Si la personne a mangé délibérément son âme devient abominable, si elle a mangé non cachers par inadvertance son âme sera quand même souillée et contaminée. Une personne peut parfois sentir qu'elle ne se reconnaît pas, qu'elle est passée du bien au mal et qu'elle ne sait pas pourquoi. Cela peut arriver quand une personne mange une nourriture impure qui a en elle la réincarnation d'une âme souillée



malade, ce mal entre en elle et la fait errer. Faites attention de ne pas manger de nourriture impure, si vous vous souciez de votre âme. Il est rapporté dans la Guémara (Houlin 5b) qu'Hachem ne permet pas à un tsadik de trébucher par inadvertance, il le protège de tous les obstacles. Tossefot explique que cette protection s'applique aux questions alimentaires, car c'est une honte pour un tsadik de manger des aliments interdits.

D'autres domaines de transgression par inadvertance ne nuisent pas à la fondation du service divin du tsadik, mais quand il s'agit de nourriture ce n'est pas ainsi, même en mangeant non cachère par inadvertance cela causerait un terrible préjudice à son âme. C'est pour cette raison qu'Hachem protège le tsadik pour ne pas trébucher. Akadouch Barouh Ouh fournit cette protection d'une manière que le tsadik développe un sens aiguë. Il est inconsciemment mal à l'aise avec la nourriture qui lui est servie à moins que la cacherout soit conforme à son niveau de sainteté, ou bien d'autres obstacles empêcheront qu'on lui serve une nourriture non conforme.

Une fois on a servi à mon père Rabbi Hanina Zatsal un verre de vin, quand il a voulu boire le verre a glissé de ses mains et le vin s'est renversé. Le serveur lui versa alors un second verre de vin, et la même chose arriva, le verre glissa de sa main et le vin se répandit sur le sol. Il eut alors le sentiment que c'était un signe du ciel et qu'il ne devait pas boire ce vin. En questionnant le serveur, il a découvert qu'il était arabe et donc que le vin servi était devenu yayin nésser vin non cachère. Il a été aidé du Ciel pour ne pas trébucher et boire sans le savoir du vin non cachère.

"Il faut être vigilant sur ce qui entre dans notre bouche car on devient ce que l'on mange"

Une personne qui n'a pas mangé cachère dans le passé et veut se repentir et réparer son âme, devrait subir l'humiliation et la critique des autres et rester silencieux. C'est ainsi qu'une personne peut éliminer la saleté qui s'est accumulée dans son âme en mangeant des aliments interdits. L'Admour Azaken explique la raison dans le Tanya (chapitre 8) que toute la nourriture qu'une personne mange se transforme en sa chair et son sang. Lorsqu'une personne mange de la nourriture non cachère, son sang devient contaminé. Nos sages disent que lorsqu'une personne est humiliée et qu'elle ne répond pas, c'est comme si son sang était versé. Le sang contaminé est versé et le sang pur propre reste, le transformant en une nouvelle personne.

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Vayikra - Paracha Chémini Maamar 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

"כִּי קָרֹזֶב אֵלֶיךָ הַדְּבָר מְאֹד בְּפִיד יְבָלָבָב לְעִשְׂתָה"



Connaitre la Hassidout



Considère toi comme un mécréant pour devenir un tsadik

Il faut comprendre le but ultime de la vie de l'homme. Seul un tsadik sans défaut, se sent dans la tombe comme hors de la tombe, aucun ver ne le consume et il ne connaît pas les souffrances. Bien au contraire, la présence divine est aussi présente pour eux dans la tombe, comme l'enseignent nos sages au sujet des sépultures des tsadikimes(Yévamot 97a). Chaque érudit en Torah qui est cité dans ce monde, ses lèvres bougent dans la tombe. Si un homme avait des petites imperfections qui n'avaient pas été corrigées avant son décès, l'asticot devient sa sœur et la pourriture son épouse. Il souffre ainsi jusqu'à ce que son corps et ses os soient consumés, c'est ce qu'on appelle : «Devant lui s'inclineront ceux qui descendent dans la poussière».

"Toute langue prêtera serment", c'est le jour de sa naissance. Il s'agit ici du bébé, qui connaît tout le Talmud, les Poskimes, ainsi que tous les secrets ésotériques, après que l'ange lui ait enseigné toute la Torah. Autrement dit, nous ne prêtons pas serment comme une personne vide, mais nous prêtons serment comme une personne pleine. Quel est donc ce serment que nous faisons ? **Sois un juste et non un mécréant. Même si le monde entier dit de toi que tu es un juste.** Parce que les gens jugent seulement selon les actions, ils voient que vous êtes un vrai hassid, chaque jour vous vous réveillez tôt, vous vous trempez dans un mikvé, priez en portant un costume spécial, étudiez la torah avec une grande diligence, ils voient que vous êtes scrupuleux

à ne manger que de la nourriture avec la meilleure cacherout et que vous mangez pour l'amour du ciel. Par conséquent, ils disent que vous

il n'y a plus personne à qui parler. Par conséquent, le serment exige de savoir faire sa propre estimation. Il devra être à ses yeux comme un mécréant ce qui signifie qu'il devra penser de lui-même seulement de temps en temps: «Peut-être, suis-je un peu considéré par Hachem Itbarah comme un Racha». Car si un homme contemple son moi, il percevra les nombreuses choses dans lesquelles il a été imparfait par inadvertance.

Chaque Juif naît avec une tâche spécifique pour laquelle il est envoyé sur terre. C'est pour cela que l'âme descend du niveau le plus élevé vers le stade le plus bas, seulement pour être un messager divin, pour accomplir sa mission. Chaque juif est chargé d'une mission bien spécifique. Il n'y a pas de juif supplémentaire, sa mission ne peut être accomplie par quelqu'un d'autre. Chaque homme doit prier Hachem pour qu'il lui révèle ce qu'est sa mission de vie.

Il faut une aide divine considérable pour que l'homme sache pour quelle raison il est descendu dans ce monde, pour savoir en substance ce qu'Hachem Itbarah attend de lui. Pour accomplir cette mission correctement, il faut être un tsadik. Le ciel invoque une quantité remarquable de pouvoir pour qu'un tsadik remplisse sa mission correctement. Ce n'est qu'après qu'il ait accompli sa véritable mission et qu'il ait rejoint le monde de vérité, qu'on ouvrira son dossier de mission, et qu'on vérifiera quels sont tous les détails de sa mission et s'il les a exécutés correctement ou non.



êtes un grand tsadik. Akadoch Barouh Ouh vous dit : «Ne fais pas attention à eux, ils ne voient que la partie de ton extériorité, moi je vois ce qui se passe en toi. Par conséquent, je te conseille d'être à tes propres yeux comme un racha. Considère toi comme si tu étais un mécréant car tu sais précisément ce que tu fais en privé».

Le serment se divise en deux parties. Tout d'abord, il est fait pour jurer sur ce que le bébé devra être, c'est à dire un tsadik. Il ne devra jamais être déficient, même pas de l'épaisseur d'un cheveu; dans la pensée, dans la parole, avec ses yeux, avec ses oreilles, avec sa bouche, avec son coeur et avec sa Brit Mila, jamais il ne devra être défaillant. Quand l'homme ne pèche pas et n'est absolument pas déficient, il pourra penser qu'il est un juste parfait ! Alors, maintenant vient la deuxième étape qui nous enseigne, que ce n'est pas la peine de penser d'une telle manière, pour le moment car dès qu'entre dans votre esprit que vous êtes un tsadik,

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 1
du Rav Yoram Mickaël Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	20:15	21:23
Lyon	20:01	21:07
Marseille	19:56	21:00
Nice	19:49	20:53
Miami	19:23	20:17
Montréal	19:15	20:21
Jérusalem	18:49	19:40
Ashdod	18:46	19:45
Netanya	18:46	19:44
Tel Aviv-Jaffa	18:46	19:36

Hiloulotes:

- 22 Nissan: Rabbi David Papo
- 23 Nissan: Rabbi Moché Mitrani
- 24 Nissan: Rav Haïm Ménahem Héchel
- 25 Nissan: Rabbi Yéoudah Birkhah
- 26 Nissan: Yéochoua Bin Noun
- 27 Nissan: Rav Acher Margoulies
- 28 Nissan: Rabbi Yéhia Salah

NOUVEAU:

Nouveau!

**Les livres d'Haméir Laarets
En livraison directe
sur toute la France**

Sidourimes, Mahzorimes, Paracha, Tanya, Alakhotes, Chants de Chabbat...

Envoi un WhatsApp au : **054.943.93.94**



En cette période du compte du Omer, nos pensées se portent vers la tragédie de la perte des vingt-quatre mille élèves de Rabi Akiva pour lesquels nous suivons les coutumes de deuil jusqu'au trente-quatrième jour du Omer. Mais que savons-nous de la vie de ce géant en Torah.

Selon la tradition, Rabbi Akiva est né en terre d'Israël dans une famille convertie au judaïsme et a exercé le métier de berger. Jusqu'à l'âge de quarante ans, il est considéré comme un ignorant en Torah détestant les sages. Il épouse en deuxièmes noces Rachel fille de Calba Savoua grand notable de Jérusalem qui exigea de lui d'apprendre la Torah pour pouvoir l'épouser. Ecoutant la voix de sa femme, Rabbi Akiva part étudier douze années sans rentrer chez lui. Lorsqu'après douze années, il est revenu vers sa demeure, en entendant les paroles de sa précieuse femme, il repartira aussitôt pour douze années de plus. A son retour, il sera accompagné de vingt-quatre mille élèves. Entendant la nouvelle du retour de son époux, Rachel se jette à ses pieds. Lorsque des étudiants ont voulu éloigner cette femme ressemblant à une mendiante se présentant devant leur maître, il leur a dit : «Sachez que tout ce qui m'appartient et que je vous ai transmis, appartient en fait à cette femme». Il est considéré comme l'un des plus importants maîtres du judaïsme de tous les temps.

Rabbi Akiva fait partie des dix martyrs de la foi juive. Il sera le dernier à être exécuté pour l'expiation de la vente de Yossef par ses frères. César avait demandé au bourreau d'exécuter Rabbi Akiva dans d'atroces souffrances, en lui arrachant la chair avec des peignes de fer de son vivant. Le jour de son exécution, Rabbi Akiva était âgé de cent-vingt ans comme notre maître Moché. Pour encore plus ajouter au chagrin des juifs, ce jour-là était le jour sacré de Kippour. Rabbi Akiva n'émettait aucun son, ne se plaignait pas. Au contraire, ses lèvres remuaient et un sourire se dessinait sur ses lèvres pendant qu'on le torturait. Les élèves de Rabbi Akiva ne pouvant supporter de voir leur maître ont voulu abréger son supplice. Le bourreau quant à lui n'en revenait pas, il lui a demandé : «Récites-tu une formule magique contre la douleur ou bien te moques-tu de moi avec ton sourire aux lèvres ?»

Rabbi Akiva en continuant de sourire a jeté un regard bienveillant sur ses élèves puis se tournant vers le bourreau il a répondu à voix haute pour que les mots pénètrent dans le cœur de ses élèves : «Dans notre

Torah, nous avons reçu l'ordre d'aimer Hachem de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos possessions. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai pu prouver mon amour à Hachem de tout mon cœur et de toutes mes richesses. Maintenant, qu'il m'est donné d'aimer Hachem de toute mon âme en donnant ma vie pour lui, je suis comblé. Je souris car je me réjouis d'avoir le mérite de pouvoir réaliser aujourd'hui le commandement d'aimer l'Eternel notre Dieu avec perfection».



Rabbi Akiva a alors récité le Chéma Israël pour réitérer son attachement au joug divin même dans ce terrible moment. En arrivant au mot «Ehad», il a prononcé le mot jusqu'à ce que son âme pure quitte son corps et rejoigne Hachem Itbarah. Son corps meurtri a été ensuite jeté dans la prison au lieu d'être enterré dignement. Cette même nuit, le prophète Eliaou s'est présenté à Rabbi Yéochoua Agarssi pour lui demander de venir l'aider à enterrer Rabbi Akiva décemment. En arrivant à la prison, par miracle la cellule était ouverte et le gardien dormait profondément. Le prophète Eliaou s'est approché du corps, l'a mis sur ses épaules et l'a emporté en dehors de la prison sans que personne ne puisse les inquiéter. Toute la nuit, ils ont porté le corps de Rabbi Akiva; et sont entrés enfin dans la ville de Tibériade. Arrivés à l'endroit où Rabbi Akiva devait être inhumé, la terre s'est ouverte laissant apparaître l'entrée d'une grotte. En entrant dans la grotte le prophète Eliaou et Rabbi Agarssi ont vu une chaise, une table avec une bougie et un lit. Dès que le saint corps de Rabbi Akiva a été posé sur le lit, la bougie s'est allumée. Ils ont quitté alors la grotte et l'entrée s'est refermée d'elle-même.

Après avoir perdu ses vingt-quatre mille élèves, Rabbi Akiva était allé vivre dans le Sud d'Israël et avait formé cinq éminents rabbanim qui sont Rabbi Méir Baal Haness, Rabbi Chimon Bar Yohai, Rabbi Yéoudah Bar Ilaye, Rabbi Yossi Ben Halafta et Rabbi Élazar Ben Chamoua qui diffuseront la Torah de leur maître jusqu'à nos jours.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons

 hameir laarets

 054-943-9394

 Un moment de lumière

Le Chabbat de Rabbi Nahman de Breslev

Etude sur la Paracha Chémini 5781

כִּי בְּלַחֲמֵנוּ עָוֹבְרִים עַל הָאָרֶם, בְּלִם הַמִּבְּרִית כִּי בְּמִבְּרִית, שָׁרוֹצִים לְהַבְּרִית אֶת הָאָרֶם וְלֹרְחִיכוּ מַהְקָרְשָׁה.

En effet, tous les obstacles que l'homme rencontrent, tous s'allient en une force qui éloigne, leur finalité étant d'empêcher et de repousser l'homme loin de la Sainteté.

אֲכָל בְּשַׂמְתָּגְבָּרִין לְמִשְׁקָעֵצְמוֹ תָּמִיד אֶל שֶׁרֶשׁוֹ, אֶל נְקַדְתַּהְאָמָת, אֶל מָקוֹם שְׁנָחָצָב נְשַׁמְתּוֹ מִשְׁמָן.

Cependant, si l'individu s'acharne en quête de son origine, vers la source de la Vérité, l'endroit d'où son âme provient,

וְעַקְרָבְלָה כָּל הוּא הַצָּדִיק הָאָמָת, אָזִי בְּקָל יַתְגַּנְבֵּר עַל הַבְּרִית הַמִּבְּרִית, כִּי בְּמִבְּרִית הוּא רָק לְפִי שָׁעה, לְפִי חֻמּוֹן שִׁישׁ לוֹ בְּמִבְּרִית וְלֹרְחָק.

Et l'essentiel étant de rechercher le Tsadik (Juste) authentique, alors il peut vaincre facilement cette force négative, qui est avant tout éphémère, selon le temps dont elle dispose pour éloigner et repousser, אֲכָל בְּסָוֹר הַמִּבְּרִית יִשּׁוֹב מְאָלוֹי לְמִקְומָתוֹ וְשֶׁרֶשׁוֹ עַל-יָדֵי בְּחַהְמוֹשָׁה, שֶׁהָא נִשְׁאָר קִים לְעוֹלָם.

En se gardant de la suivre, l'individu revient de lui-même vers son endroit et son origine, grâce à la force d'attraction [vers la Vérité] qui elle, est constante et éternelle.

וְעַל-כֵּן בְּשִׁיחַגְבָּר לְהַמִּשְׁקָעֵצְמָנוֹ תָּמִיד אֶל נְקַדְתַּהְאָמָת, שָׁשֶׁ עַקְרָבְלָה בְּמִשְׁקָעֵצְמָנוֹ, אָזִי בְּנָדָאי יַתְבַּטְלָ בְּמִבְּרִית יִשּׁוֹב אֶל מִקְומָו הָאָמָתִי,

Ainsi, c'est lorsqu'il s'efforcera dans ce chemin de Vérité, siège de la force

כִּי כְּחָלָה עַגְלָ בֵּן בָּקָר לְחַטָּאת ...
(יעקבא ט, ב)

Prends un veau pour expiatoire ... (Lévitique 9,2)

Et Rachi d'expliquer: "afin d'expier le péché du veau d'or".

כִּי עַתָּה נִתְהַפֵּךְ חַבָּת הַמִּבְּרִית וְעַזְלָה לְקַרְבָּנוֹ שֶׁהָא בְּחִינַת מָה שְׁמַעְלִין עַגְלָ בֵּן בָּקָר דִּיקָבָן לְחַטָּאת,

Car maintenant, la force contraire [à la Sainteté] est inversée et son instrumental sert de sacrifice, symbolisé par l'élévation d'un veau en tant qu'expiatoire,

כִּי מִשְׁמָן, מִבְּחִינַת שָׂוֹר וְעַגְלָ, מִשְׁמָן בְּעַצְמָנוֹ הַשְׁתַּלְשָׁלוֹת נִינְקַת הַעֲבוֹדָה זָרָה שֶׁל עַגְלָ שֶׁהַתְגַּנְבֵּר מִסְטָרָא דְשָׁמָאָל בְּדִיעּוֹ שְׁשָׁרֶשׁ תַּגְזִיר חָרָע מִסְטָרָא דְשָׁמָאָל שֶׁהָא בְּחִינַת שָׂוֹר וְעַגְלָ, כְּמוֹ שְׁקָרְבּוֹב: וּפְנֵי שָׂוֹר מִשְׁמָאָל.

C'est de lui, de la notion de bœuf et de veau, que provenait l'adoration d'un veau d'or, renforcé par le côté gauche [rigueur, Dieu est comme caché], origine du mauvais penchant, comme dans Ezéchiel (1,10): "une face de taureau à gauche".

וְצִוְהָה יְתִבְרֹךְ לְהַעֲלוֹת דִּיקָא הַעֲלָל לְחַטָּאת לְהַפְּךְ בְּחַהְמוֹשָׁה תְּקֻונָן אֶל הַקְּרָבָה, כִּי אַחֲרָה כְּשֶׁבְּנִין גַּעַשְׁתָּה תְּקֻונָן נִפְלָא עַל-יָדֵי זֶה דִּיקָא בְּגַנְּלָל.

Et Dieu ordonna d'élever un veau précisément en tant qu'expiatoire, afin d'inverser la force contraire, celle qui éloigne, et tout ramener vers la Sainteté; en effet, lorsque les fauteurs se repentent, ils réalisent ainsi une merveilleuse réparation.

Par le fait de dire et chanter
Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane
on reçoit toutes les délivrances



force de réaction et d'éloignement régit les principes, s'opposant au désir permanent de l'âme de retourner à sa source,

אֵךْ בְּכָנֹתוֹ יַתְבִּיךְ בָּרוּ שַׁתְּגַנֵּב בְּכָה
הַמּוֹשֵׁךְ עַל כָּחֶ הַפְּכִירָה, וְאֵוֹ תַּהֲהָ מַוְשַׁכְתָּ
אַחֲרִים עַמָּה וְאַחֲרִים לְאַחֲרִים, בָּמוֹ גַּלְגָּלִים
וְהַאוֹפְנִים שֶׁל הַכְּלִים הַגָּלִיל.

Or, le projet de l'Eternel bénit-Il consiste en ce que l'âme affronte cette force qui tente de l'éloigner, et qu'elle attire d'autres âmes et celles-ci d'autres encore, comme les roues et engrenages des instruments précités.

וְכָל מַה שַׁתְּגַנֵּב בְּכָחֶ הַפְּכִירָה וּמִרְחִיק
בִּיּוֹתָר, נִעְשִׂים עַל־יָדֵיו בְּלִים נְפָלָאים
יוֹתֵר וּיוֹתֵר, לְמַי שָׁבְקִי בְּהַאֲמָנוֹת לְבָנָן הַפְּדוּת
אֵיךְ לְהַגְבִּיר בְּכָחֶ הַמּוֹשֵׁךְ בְּחַכְמָה נְפָלָה
שִׁיפָּעַל פָּעַל אֲמָנוֹת. (לקוטי הלכות -
חלכות יומם-טוב ח', אותיות א' נ')

Alors, plus la force d'opposition se renforce et éloigne davantage, plus les instruments créés par réaction seront merveilleux, comme le savent si bien les Experts en l'art, dosant avec sagesse et intelligence la force contraire, celle d'attraction, qui leur permettra de concrétiser leur action.

(tiré du Likoutey Halakhot - Yom Tov, 5 - 1,3)

Chabbat Chalom

Chers Frères et amis
Ce Feuillet, diffusé gratuitement en Israël
et dans le Monde,
propage et fait connaître la pensée du Tsadik

RABBI NA'HMAN DE BRESLEV
Son mérite nous protège

AIDEZ-NOUS,
S'il vous plaît...

En Israël:
Compte postal
89-2255-7

Partout dans le monde:
Compte PAYPAL de notre Email
Shabat.Breslev@gmail.com



d'attraction, qu'alors disparaîtra effectivement la force contraire qui l'en éloignait, et qu'il recouvrera sa place authentique,

וְאֵוֹ הַהִיא לוֹ טֻבָּה גַּדּוֹלָה מִה שָׁהִיא לוֹ בָּה
הַפְּכִירָה שְׁהִיא מְרַחִיקָה, בִּי רָק בְּשִׁבְיל וְהָ
בָּא לְעוֹלָם, שִׁיעָסָק בְּמַחְמָה זֹו וּבְאַפְנָנוֹת
וְאֵת, לְהַגְבִּיר בְּכָחֶ הַמּוֹשֵׁךְ עַל כָּחֶ הַפְּכִירָה,

Et de cela, il obtiendra un grand bienfait, pour avoir essuyé les assauts d'une telle force qui l'éloignait [de la Sainte Vérité]; l'unique raison de sa venue au monde, c'est s'affairer avec habileté dans cette âpre lutte, affermir la force d'attraction à l'encontre de celle de rejet,

וְאֵוֹ נִעְשָׂה מֹה בְּלִים נְפָלָאים וּתְקִנוֹנִים
גְּדוֹלִים, כִּמוֹ שְׁגָרָה בְּחֹשֶׁן גַּם בְּגַנְשִׁׁים
שֶׁרֶב הַאֲמָנוֹת שֶׁל הַכְּלִים נְפָלָאים שְׁנִעְשָׂים
בְּחַכְמָה גַּדּוֹלָה, שְׁקוּרִין "מַאֲשִׁינְעָס", הַכְּלִים
הָא עַל־יָדֵי חַכְמָת בְּכָחֶ הַפְּכִירָה וּבְכָחֶ הַמּוֹשֵׁךְ,
וּבָן בְּמַלְאָכָת הַמּוֹרָה־שָׁעָות וּשְׁאָר בְּלִים
נְפָלָאים, בְּמַבָּאָר בְּפָנִים.

Sont réalisés alors de merveilleux instruments et de grandes réparations, comme on peut le constater aussi physiquement, lorsqu'on s'aperçoit que la plupart des magnifiques objets sagement inventés, les "machines", tous obéissent aux règles des forces d'attraction et de réaction, dans l'art de l'horlogerie et autres.

וְכָמוֹכָן גַּם בְּרוֹתְנִיות, בִּי טָבָע הַגְּנִשְׁמָה
לְהַיוֹת נְמַשְׁבַּת תָּמִיד אֶל שֶׁרֶשֶׁת הָעָלִיּוֹן,
שָׁשֶׁם בְּכָחֶ הַמּוֹשֵׁךְ אֲמָתוֹן,

C'est également le cas sur le plan spirituel, car la nature de l'âme tente de se rapprocher sans cesse vers son origine céleste, là où se situe la force d'attraction,

אֵךְ הַכְּרִיחָו אָזְתָה לִירְדָה לִיהְיָה הָעוֹלָם, שְׁבָלוֹ
בְּכָל הָוָא בְּחִיאָת בְּכָחֶ הַפְּכִירָה גַּנְדָּר הַגְּנִשְׁמָה
שְׁכָסָפָה וְתִשְׁוּקָתָה תָּמִיד נְמַשְׁבַּת לְמַעַלָּה
לְשֶׁרֶשֶׁת,

Cependant, elle a été obligée de descendre en ce bas-monde, dont la